



IDENTIFICATION D'OUTILS DE SENSIBILISATION POUR FACILITER LE MULTI-USAGE DE LA MONTAGNE EN BELLEDONNE

MARS – SEPTEMBRE 2018

Elie BOCHATON – M2 EPGM



Crédits photo couverture :
Espace Belledonne
Benoît Audigé pour UT4M
Luca Papi pour Wondertrail
Lionel Tassan <http://www.lta38.fr>
Anthony Nicolazzi pour Trek Magazine
Nicolas Leroy <https://www.nicolasleroy.fr/>

RAPPORT DE STAGE

"Identification d'outils de sensibilisation pour faciliter le multi-usage de la montagne en Belledonne"

Présenté par Elie BOCHATON

M2 Equipement, protection et gestion des milieux de montagne

- Enseignant-responsable de stage : Nathalie CAYLA
- Maître de stage : Margaux MAZILLE, directrice de l'Espace Belledonne

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble de l'équipe de l'Espace Belledonne, Charlotte, Loris, Sylvie, Valérie L. et Valérie S., pour leur accueil convivial ainsi que ma collègue de stage Laurie pour le partage sympathique de cette expérience commune.

Je remercie particulièrement Margaux Mazille pour m'avoir offert l'opportunité de réaliser ce stage au sein de l'association et pour la confiance qu'elle m'a accordée dans la réalisation de ma mission. Sa disponibilité et la qualité de son encadrement jusqu'à son départ en congé maternité ont été très appréciables. Je lui souhaite beaucoup de réussite et de bonheur dans la nouvelle "mission" qui l'attend.

Merci également à Marion Chaumontet et Bernard Michon, président de l'Espace Belledonne, pour leur encadrement et leur appui sur cette fin de stage.

Enfin, j'adresse mes remerciements à l'ensemble des personnes qui m'ont accordé un peu de leur temps pour que je les questionne sur leurs connaissances.

RÉSUMÉ

L'augmentation de la fréquentation et la diversification des activités de pleine nature sur les alpages de Belledonne génèrent une pression croissante sur les écosystèmes ainsi qu'une multiplication des conflits d'usage avec les pratiques traditionnelles montagnardes (pastoralisme, sylviculture, chasse). L'Espace Belledonne, structure porteuse du projet de territoire sur le massif, se saisit de cette problématique de multifonctionnalité des alpages afin de répondre aux forts enjeux économiques, socioculturels et environnementaux qu'elle soulève. L'association initie en 2018 une réflexion participative visant à organiser une meilleure cohabitation des différents usages de la montagne via l'expérimentation d'actions de communication auprès des gestionnaires et du grand public.

La réalisation d'un diagnostic partagé du multi-usage, reposant sur la mobilisation transversale des acteurs du territoire, a constitué l'étape liminaire essentielle de cette démarche. S'appuyant sur la conduite d'entretiens semi-directifs et la mise en place d'un temps de concertation, il a permis l'identification de l'ensemble des conflits d'usage issus de la cohabitation des diverses activités de montagne. Parfois associées à une concurrence dans l'utilisation de l'espace ou aux externalités négatives de certaines pratiques, ces oppositions sont le plus souvent dues à une méconnaissance des règles élémentaires de l'environnement montagnard.

Les échanges réalisés avec les acteurs du territoire ont permis de recenser les nombreuses démarches de sensibilisation existantes sur Belledonne et d'identifier les besoins d'accessibilité, d'homogénéité, de contact humain et de modernité les entourant. La recherche de nouvelles actions de communication initiée avec les acteurs du territoire durant la phase de diagnostic a été poursuivie par la réalisation d'un benchmark auprès de divers territoires de montagne et structures associées. Cette démarche a mis en lumière deux actions particulièrement intéressantes afin de répondre aux besoins de Belledonne : le Guide de bonnes pratiques de la Montagne Basque, site internet regroupant l'ensemble des informations à destination des gestionnaires et des usagers de la montagne pour mieux prévenir et gérer les conflits d'usage, et la mallette pédagogique alpages du Parc de Chartreuse, outil fournissant aux bergers les informations de base permettant de renseigner et de sensibiliser les usagers des alpages.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 - CONTEXTE TERRITORIAL ET POLITIQUE	3
1. Territoire et enjeux de Belledonne	4
2. L'Espace Belledonne	6
2.1. Organisation de l'Espace Belledonne	6
2.2. Missions de l'Espace Belledonne	6
3. Contrat de partenariat Belledonne - Région 2018-2020	8
3.1. Un nouveau souffle pour l'Espace Belledonne	8
3.2. La "gestion partagée" au cœur du contrat de partenariat	8
3.3. Démarches de conciliation des ressources et des activités humaines	9
PARTIE 2 - MULTI-USAGE DE LA MONTAGNE, ENJEUX ET DIAGNOSTIC	11
1. Une montagne de plus en plus multifonctionnelle qui pose la question de la cohabitation des usages	12
1.1. Des sports de nature en pleine évolution	12
1.2. Les conflits d'usage en alpage, un enjeu à saisir	13
1.3. Expérimenter des démarches de sensibilisation pour améliorer la cohabitation des activités de montagne	14
2. Diagnostic multi-usage de la montagne de Belledonne	15
2.1. Cadre conceptuel et méthodologique	15
2.2. Activités, acteurs et usagers de la montagne	21
2.3. Conflits d'usage entre activités de montagne	28
PARTIE 3 - DEMARCHES DE SENSIBILISATION	37
1. Démarches existantes sur le territoire	38
1.1. Autour du pastoralisme	38
1.2. Autour de la chasse	44
1.3. Autour de la forêt	46
1.4. Autour de l'environnement	47
1.5. Des démarches transversales	49
1.6. Analyse des démarches de sensibilisation existantes	50
2. Des démarches de sensibilisation en projet	51
2.1. Une nouvelle signalétique alpage	51
2.2. Une application Jour de Chasse élargie	53
3. Réflexion autour de nouvelles démarches de sensibilisation	54
3.1. Méthodologie	54
3.2. Propositions de démarches de sensibilisation	55
CONCLUSION	62
Bibliographie	64
Annexes	67
Tables	81
Table des figures	83
Table des tableaux	83
Table des sigles et acronymes	84
Table des matières	85

INTRODUCTION

Située aux portes de Grenoble et Chambéry, la chaîne de Belledonne constitue un véritable espace récréatif pour les habitants de ces agglomérations et des vallées alentours. Parcourus par des activités de pleine nature très diverses et des pratiquants toujours plus nombreux, les alpages du massif sont aujourd'hui confrontés à de nouvelles problématiques de partage de l'espace et de préservation de la biodiversité. Les utilisateurs traditionnels tels que les éleveurs, forestiers, chasseurs doivent aujourd'hui composer avec de nouveaux usagers souvent éloignés des problématiques de la montagne, méconnaissants des activités productives qui y sont pratiquées ainsi que des droits d'usage et de propriété qui marquent ces espaces. Cette situation est également source de préoccupation pour les gestionnaires de l'environnement, alors que la transformation des pratiques et la croissance de la fréquentation soumettent les fragiles écosystèmes montagnards à une pression de plus en plus forte.

L'Espace Belledonne, structure porteuse du projet de territoire sur le massif, désire se saisir de cette problématique de multifonctionnalité des alpages afin de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux qu'elle soulève. L'association initie en 2018 un projet de gestion partagée visant à organiser une meilleure cohabitation des activités de montagne via la sensibilisation des gestionnaires de l'espace pastoral et du grand public. Cette démarche repose sur la mobilisation en transversalité des acteurs du territoire pour aboutir à un diagnostic partagé du multi-usage et afin de réfléchir ensemble aux actions de communication et d'information appropriées afin de réguler les conflits d'usage.



partie 01 CONTEXTE TERRITORIAL ET POLITIQUE

La chaîne de Belledonne est un territoire de montagne au patrimoine naturel remarquable et encore préservé mais aussi menacé tant par le retrait des activités économiques traditionnelles que par la forte pression liée à la proximité des agglomérations grenobloise et chambérienne. Pour faire face à ces menaces, les acteurs du territoire se réunissent depuis 20 ans autour d'un projet de développement équilibré et concerté porté par l'Espace Belledonne. Soutenue par la Région à travers un contrat de partenariat pluriannuel (2018-2020), l'association s'engage en 2018 dans une série d'actions structurantes pour le territoire avec pour cadre la gestion partagée des ressources et des activités de montagne.

1. Territoire et enjeux de Belledonne	4
2. L'Espace Belledonne	6
2.1. Organisation de l'Espace Belledonne	6
2.2. Missions de l'Espace Belledonne	6
3. Contrat de partenariat Belledonne - Région 2018-2020	8
3.1. Un nouveau souffle pour l'Espace Belledonne	8
3.2. La "gestion partagée" au cœur du contrat de partenariat	8
3.3. Démarches de conciliation des ressources et des activités humaines	9

1. Territoire et enjeux de Belledonne

Massif des Alpes françaises, la chaîne de Belledonne s'étend entre Isère et Savoie sur près de 70 km de long et 15 km de large au nord-est de Grenoble.

Dominant à l'ouest le Grésivaudan et la Combe de Savoie, elle fait face aux massifs préalpins du Vercors, de la Chartreuse et des Bauges. Elle est bordée au nord-est par l'Arc (vallée de la Maurienne) et son affluent le Glandon (vallée des Villards). Au sud-est, les vallées de l'Eau d'Olle et de la Romanche la séparent des Grandes Rousses et de l'Oisans (Figure 1).

Son relief étagé est source d'une grande diversité depuis la plaine de l'Isère, à 250 m d'altitude, en passant par les balcons, forêts et alpages jusqu'aux sommets culminants à près de 3000 m. Au-delà des collines bordières résidentielles, le massif est relativement sauvage ; il possède d'ailleurs la particularité de ne posséder aucune traversée routière. Abritant un patrimoine naturel remarquable, ce réservoir de biodiversité fait l'objet de nombreuses mesures de protection : ZNIEFF de type I et II, zone NATURA 2000, Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, Arrêté de protection de biotope...

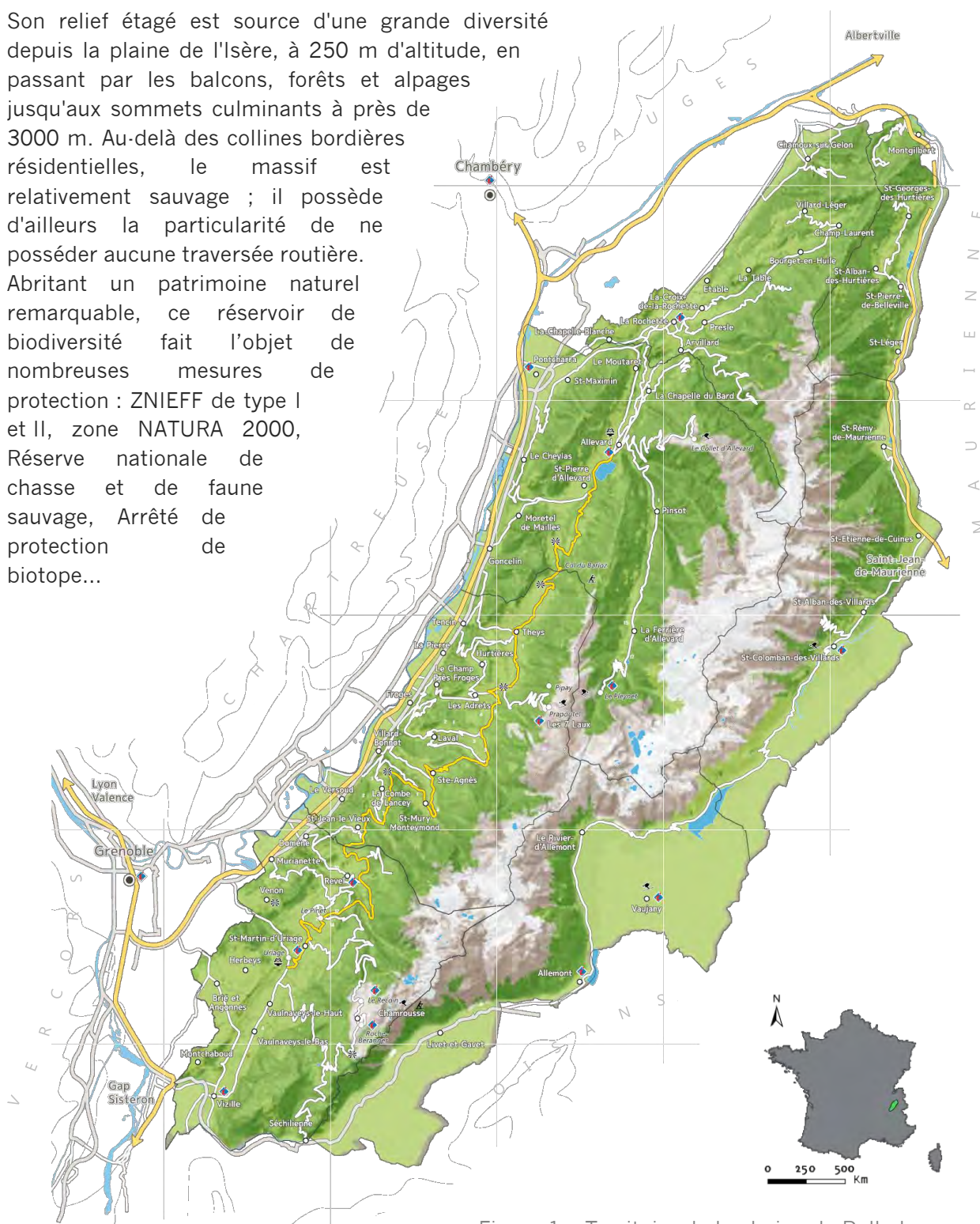


Figure 1 – Territoire de la chaîne de Belledonne
Source : Espace Belledonne

Située aux portes de Chambéry et de Grenoble, la chaîne de Belledonne est soumise à une forte pression liée à la présence de ces deux métropoles régionales et des vallées très urbanisées qui la bordent (96 000 habitants au sein d'un bassin démographique de 625 000 habitants) (Figure 2).

Si cette proximité à l'espace urbain constitue une force pour l'économie touristique du massif et garantit une dynamique soutenue pour ses stations d'altitude et thermales, elle rappelle également à la fragilité du patrimoine naturel et la cohabitation parfois difficile des différents usages de la montagne.

Les activités économiques traditionnelles (agriculture, forêt, pastoralisme) ne bénéficient pas non plus toujours de cette situation dans des espaces ruraux où la pression foncière participe à la remise en question des équilibres traditionnels et dans un contexte déjà marqué par la prédation du loup (fermeture des milieux, grignotage des terres agricoles...).

Enfin, le renouveau démographique des dernières années, bien que porteur de vitalité sur le territoire, pose de nouvelles questions liées à l'évolution sociologique des villages, aux besoins nouveaux portés par les néo-ruraux (manière de vivre, de se déplacer, d'habiter) : conflits de culture entre anciens et nouveaux habitants, risque de développement de territoires dorts, problèmes de mobilité et impact sur l'environnement des déplacements quotidiens.

Afin de se saisir de ces enjeux, le massif s'organise depuis plusieurs années autour d'une association de développement territorial : l'Espace Belledonne.



Figure 2 - L'agglomération grenobloise au pied de la chaîne de Belledonne
© Benoît Audigé, 2008

2. L'Espace Belledonne

L'association Espace Belledonne a été créée en 1998, à l'initiative des élus du territoire, avec la volonté de fédérer les communes et les acteurs socio-économiques de la chaîne de Belledonne autour de problématiques montagnardes de développement économique et de préservation des patrimoines.

Son action à l'échelle du massif apparaît comme essentielle afin de traiter les enjeux spécifiques de la montagne dont la représentation est souvent minoritaire au sein des différentes organisations territoriales.

2.1. Organisation de l'Espace Belledonne

Depuis désormais 20 ans, les acteurs locaux se mobilisent pour construire ensemble un projet de territoire durable au sein de l'Espace Belledonne. L'association fédère aujourd'hui 59 communes, 6 intercommunalités (Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole, Cœur de Savoie, Porte de Maurienne, Oisans, la Chambre), les départements de l'Isère et de la Savoie ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Figure 3). À ces acteurs publics se joignent également de nombreux organismes socio-économiques représentant l'ensemble des domaines d'activités du territoire : tourisme et loisirs, forêt, agriculture et pastoralisme, préservation et valorisation des patrimoines naturel et culturel...

2.2. Missions de l'Espace Belledonne

L'Espace Belledonne s'est donné comme mission de promouvoir le développement équilibré et concerté de la chaîne de Belledonne. Cet objectif repose sur :

- L'affirmation d'une identité Belledonne ;
- La préservation et la valorisation du réservoir de ressources et de biodiversité que constitue le massif ;
- Le soutien à l'économie de montagne et la diversification des activités économiques ;
- Le maintien de la vitalité sociale et culturelle du territoire ;
- L'organisation de l'accueil (de loisirs, touristique et résidentiel) à l'échelle de la chaîne de Belledonne.

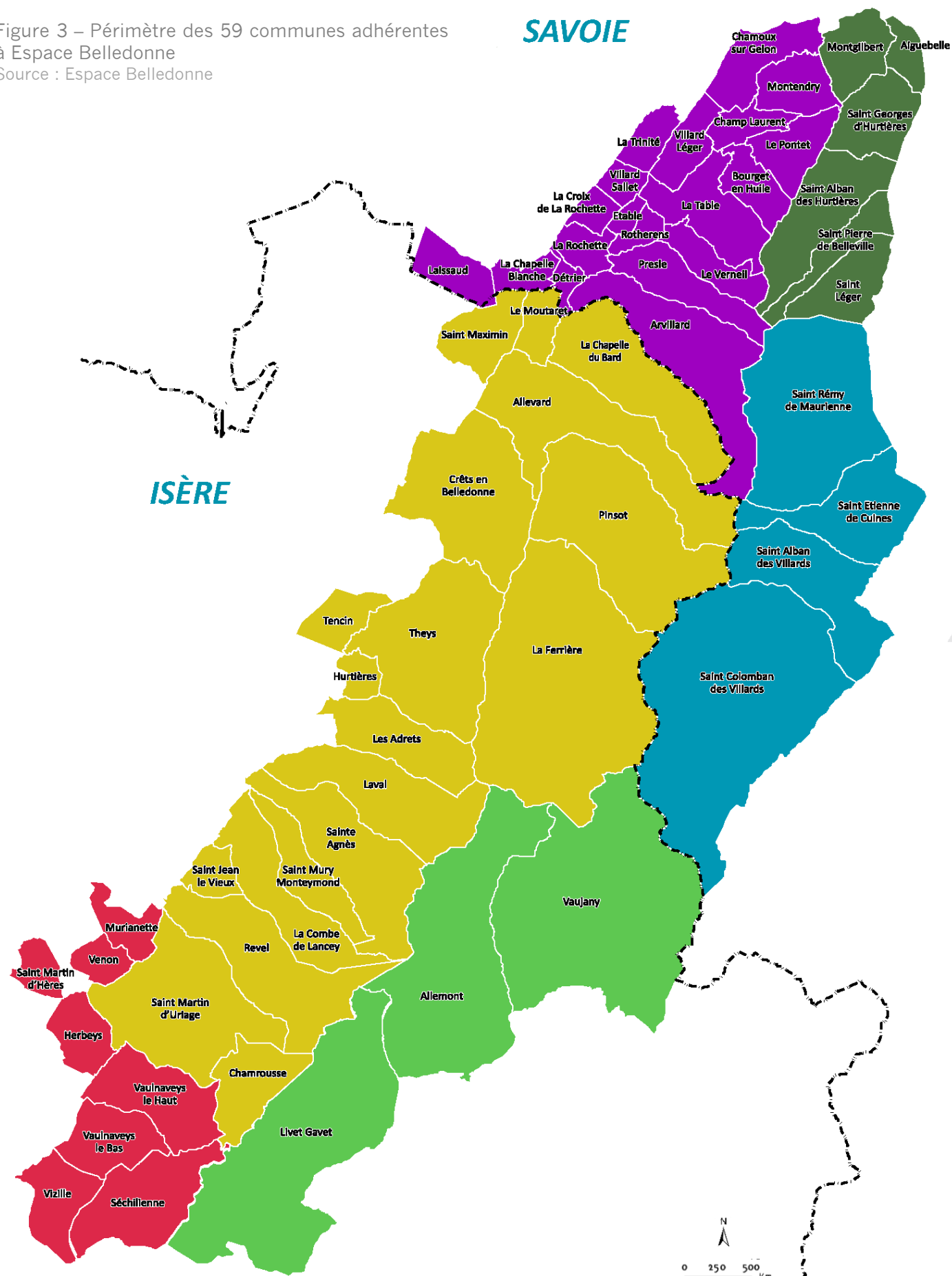
L'association souhaite répondre à ces enjeux en développant une forme de gouvernance globale, passant par la mise en réseau et la contribution de l'ensemble des acteurs de Belledonne, afin d'inscrire cette dynamique territoriale dans une logique de cohérence et d'unicité à l'échelle du massif.

L'Espace Belledonne porte plusieurs programmes d'actions régionaux et européens (LEADER, Plan Pastoral Territorial, PAEC et Espace Valléen), permettant la réalisation de nombreux projets, le développement de partenariats et la mobilisation des acteurs locaux. Fort de cet engagement et de son ancrage local, l'association se positionne aujourd'hui comme le référent institutionnel du territoire.

Afin d'assurer la reconnaissance, la pérennité et le soutien financier de son action dans la durée, l'Espace Belledonne s'est engagé depuis 2009 dans une démarche de création d'un Parc naturel régional et porte depuis 2014 le statut d'Association de préfiguration du PNR de Belledonne. Cependant, la Région a annoncé fin 2017 qu'elle ne souhaitait pas s'engager à l'heure actuelle dans la création d'un nouveau Parc pour des raisons financières. En contrepartie, une contractualisation sur trois ans a alors été proposée à l'Espace Belledonne afin de continuer à accompagner la dynamique territoriale impulsée par l'association.

Figure 3 – Périmètre des 59 communes adhérentes
à Espace Belledonne

Source : Espace Belledonne



3. Contrat de partenariat Belledonne - Région 2018-2020

3.1. Un nouveau souffle pour l'Espace Belledonne

A travers le contrat de partenariat 2018-2020, la Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite renforcer son soutien au territoire de Belledonne autour de thématiques à enjeux et sur des actions concrètes, immédiatement opérationnelles.

Nouveau souffle pour l'Espace Belledonne, ce contrat lui permet de repartir avec une visibilité à trois ans et une ambition forte pour l'année de ses 20 ans. Trois stagiaires sont par ailleurs recrutés entre mars et septembre 2018 afin de renforcer l'équipe technique de l'association (5 salariées) et lui permettre de mener à bien à ses nouvelles missions.

Si cette décision régionale représente une véritable opportunité pour l'Espace Belledonne, permettant de renforcer la mise en place d'actions structurantes, elle constitue également un important défi pour l'association qui doit mettre en avant sa plus-value d'assembler et d'activateur territorial sur le massif.

3.2. La "gestion partagée" au cœur du contrat de partenariat

L'ensemble des actions et thématiques du contrat a pour cadre l'expérimentation et l'innovation déclinées en 5 entrées thématiques - biodiversité, culture, mobilité, agriculture et forêt - autour d'un volet transversal "pour une gestion partagée des ressources et des activités de montagne"

La gestion partagée constitue la méthode de travail dont se saisit Espace Belledonne afin de prendre en compte les enjeux croisés de valorisation économique des ressources et de préservation patrimoniale. Structurée autour de projets multi-partenariaux, elle repose sur une concertation en transversalité des acteurs du territoire permettant la valorisation des compétences et de l'expertise locales, issues de décennies de pratiques de l'espace montagnard.



Le programme Agrifaune

En partenariat avec l'ONCFS, les services pastoraux et fédérations de chasse de l'Isère et de la Savoie, l'Espace Belledonne a expérimenté le principe de gestion partagée à travers le développement d'un pastoralisme en faveur du Tétraz-lyre sur Belledonne (programme Agrifaune).

"Cette expérimentation a conduit à l'émergence du double jeu présent sur l'espace pastoral, à savoir le besoin de reconquête d'alpages, pour conforter l'activité économique et restaurer des habitats de reproduction du Tétraz-Lyre. Ce projet a mis en lumière l'espèce emblématique du Tétraz-Lyre ainsi que sa fragilité. Cette expérience a contribué à structurer le territoire de Belledonne en impliquant les acteurs locaux dans la gestion des espaces naturels et de leurs ressources, avec la volonté de dépasser les conflits ainsi que la reconnaissance des complémentarités et des spécificités de chacun."

Bernard Michon. Président de l'Espace Belledonne

Cette démarche s'inscrit plus globalement dans un processus de "gestion intégrée" de la montagne engagé par l'Espace Belledonne. Répondant aux principes du développement durable, ce mode de gestion vise à intégrer de façon combinée toutes les composantes patrimoniales, économiques, sociales et culturelles du territoire dans les processus décisionnels et opérationnels locaux. Il intègre également les acteurs montagnards dans leur diversité et leur complémentarité à travers une gouvernance partagée et la mise en place de démarches de mobilisation locale. Cette approche trans-sectorielle et pluri-actoriale est essentielle afin d'appréhender la montagne comme système, dans toute sa complexité, et ainsi garantir la cohérence et la pérennité de l'action conduite sur le territoire.

3.3. Démarches de conciliation des ressources et des activités humaines

La gestion partagée se décline opérationnellement, dès 2018 et sur la durée du contrat, en un projet de "démarches de conciliation des ressources et des activités humaines". Celui-ci répond à 4 objectifs :

- Formaliser une méthodologie de gestion partagée transposable aux différents secteurs à enjeux du territoire autant qu'aux différents types de milieux et enjeux économiques concernés ;
- Elargir les démarches de gestion partagée ;
- Positionner Belledonne comme territoire d'expérimentation ;
- Améliorer le partage d'informations auprès de tous les acteurs dans une logique de responsabilité partagée de la gestion de ces ressources sur le long terme.

Pour son année de lancement, les acteurs du territoire ont fait le choix de se focaliser sur trois activités humaines et trois espèces de faune sauvage à enjeux : pastoralisme, tourisme et chasse ; Loup, Tétraz-lyre et Bouquetin. Le choix de ces trois espèces repose sur la complémentarité d'actions qu'elles permettront. En parallèle, l'Espace Belledonne poursuit un travail d'animation territoriale pour faire émerger des projets concernant d'autres activités humaines et espèces de faune sauvage qui pourront être associés au projet par la suite.

Ce projet est porté par un partenariat multi-acteurs piloté par l'Espace Belledonne et réunissant les partenaires du programme Agrifaune : Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI), Société d'Economie Alpestre de la Savoie (SEA), Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère (FDCI), Fédération des Chasseurs de Savoie (FDC73) et Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Les actions au programme de 2018 se structurent autour de cinq axes de travail :

- Axe 1 : Etat des lieux et émergence de projets de gestion partagée des ressources et des activités de montagne
- Axe 2 : Tester une gestion territoriale de l'impact du loup sur les activités humaines (pastoralisme - tourisme - chasse)
- Axe 3 : Analyser les interactions du bouquetin avec les activités humaines (pastoralisme - tourisme - chasse)
- Axe 4 : Consolider et poursuivre la mise en œuvre de la gestion durable du tétras lyre
- Axe 5 : Expérimenter des démarches de sensibilisation (outils, événements...) pour améliorer la cohabitation des activités de montagne en milieux ouverts d'altitude

C'est dans le cadre de ce cinquième axe que l'Espace Belledonne se saisit de la problématique de la conciliation des différents usages de la montagne.



partie 02 MULTI-USAGE DE LA MONTAGNE

ENJEUX ET DIAGNOSTIC

Les milieux ouverts d'altitude sont des lieux de cohabitation d'activités très diverses tout au long de l'année. Alpagnes l'été, ces sites sont aussi chassés, skiés et parcourus par de nombreuses autres pratiques de loisirs estivales et hivernales. Le fort développement des activités de pleine nature depuis une trentaine d'années sur Belledonne a pu générer des conflits d'usage avec les activités traditionnelles (pastoralisme, sylviculture, chasse) mais également entre activités récréatives. Cela pose la question de la cohabitation et de l'équilibre entre activités et usagers de la montagne. La montagne, espace de liberté pour les uns, se confronte à la montagne, espace de travail pour les autres. La montée en puissance des problématiques de gestion de l'environnement est venue également complexifier ces enjeux de multi-usage. La cohabitation des activités de montagne en alpages constitue une problématique à enjeux dont l'Espace Belledonne se saisit à travers sa démarche de gestion partagée.

1. Une montagne de plus en plus multifonctionnelle qui pose la question de la cohabitation des usages	12
1.1. Des sports de nature en pleine évolution.....	12
1.2. Les conflits d'usage en alpage, un enjeu à saisir.....	13
1.3. Expérimenter des démarches de sensibilisation pour améliorer la cohabitation des activités de montagne.....	14
2. Diagnostic multi-usage de la montagne de Belledonne	15
2.1. Cadre conceptuel et méthodologique	15
2.1.1. La notion de conflit d'usage	15
2.1.2. Périmètre du diagnostic.....	16
2.1.3. Méthodologie du diagnostic	17
2.2. Activités, acteurs et usagers de la montagne	21
2.3. Conflits d'usage entre activités de montagne	28

1. Une montagne de plus en plus multifonctionnelle qui pose la question de la cohabitation des usages

1.1. Des sports de nature en pleine évolution

Le secteur des sports de nature connaît depuis plusieurs décennies un développement que certains auteurs n'hésitent pas à qualifier de véritable phénomène de société (Bessy & Mouton, 2004). La montagne de Belledonne n'échappe pas à cette évolution. Située aux portes de Grenoble et Chambéry, elle constitue un véritable espace récréatif pour les habitants de ces agglomérations et des vallées alentours. Professionnels du tourisme, élus et locaux partagent un même constat : la fréquentation du massif a très fortement augmenté au cours des 30 dernières années. La pression humaine est particulièrement forte sur Belledonne Sud où plusieurs portes d'entrées, telles que Freydières, Prabert ou encore Casserousse, sont considérées comme "sur-fréquentées" par de nombreux gestionnaires.

L'augmentation du nombre de pratiquants d'activités de pleine nature s'accompagne également d'une forte diversification des modèles et des modalités des pratiques sportives en montagne. On est ainsi passé des sports traditionnels (randonnée, alpinisme, ski) à une multitude de déclinaisons en de nouvelles disciplines sportives. La randonnée, par exemple, s'est élargie au trail, pratique qui a connu un essor très important durant ces dernières années. L'activité anime le massif de Belledonne lors d'importants événements, Echappée Belle et UT4M, rassemblant chaque année plusieurs centaines de participants. Elle est également représentée par de nombreux pratiquants individuels arpentant le massif tout au long de la belle saison, de jour mais aussi de plus en plus souvent de nuit. Le VTT à assistance électrique permet de "raccourcir les distances" et change également notre perception de la montagne. Ce qui était hier trop difficile, trop lointain devient aujourd'hui accessible, même le temps d'une courte sortie après une journée de travail. Autrefois "ski de printemps", le ski de randonnée se pratique désormais dès les premiers flocons... La diversification des activités récréatives tient aussi dans le développement de l'offre touristique des stations alpines de Belledonne, Chamrousse, 7 Laux et Collet d'Allevard, proposant aujourd'hui un très large panel d'activités hivernales et estivales (raquettes, fatbike, mountainboard, trottinette cross, luge d'été, chiens de traîneaux, motoneige...).



La montagne hier et aujourd'hui

« Le temps semble ainsi loin où le touriste allait passer un mois en montagne, effectuait un peu de sorties en nature, s'initiait à une pratique en restant de longues années débutant ou parcourait les longs sentiers de montagne, chaussé de « grosses Vibram » et d'un sac imposant. [...] Seuls quelques initiés à la haute montagne osaient s'aventurer dans ces contrées lointaines pour vivre des aventures intenses. Aujourd'hui, les choses s'accélèrent : la vitesse a remplacé la lenteur, la descente la montée, le petit groupe le club et la multi-pratique la mono-pratique. Sur un autre registre, le mois a été remplacé par la semaine, un peu de matériel par une inflation de produits, quelques animations par une pléthore d'aménagements et de festivités. Bref, un nouveau monde est apparu, bouleversant bien des habitudes [...] ».

Extrait de CORNELOUP Jean, 2006, Les cultures sportives de la montagne d'aujourd'hui et de demain. *La Montagne Terrain de jeu et d'enjeux*, collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, L'Argentière la Bessée, pp.72.

Les pratiques évoluent, les pratiquants également. Si la montagne était autrefois un domaine réservé à un public d'initiés, elle s'est progressivement ouverte à des usagers d'horizons variés et aux motivations très diverses. Avec l'arrivée d'un public de plus en plus citadin, souvent éloigné des problématiques du monde rural et montagnard, se renforce une perception des alpages comme de vastes terrains de loisirs et de liberté. La méconnaissance des bonnes pratiques s'ajoute à une méconnaissance plus générale du monde de la montagne et de ses activités traditionnelles. Les alpages ne sont plus identifiés comme des espaces privés et de travail mais comme des espaces sauvages, appartenant à chacun et où les activités récréatives doivent pouvoir être pratiquées sans contraintes.

1.2. Les conflits d'usage en alpage, un enjeu à saisir

Le développement des activités de pleine nature, la diversification des pratiques et l'évolution des perceptions de la montagne renouvellent aujourd'hui profondément les contours des conflits d'usage en Belledonne.

Support d'activités de pleine nature en été comme en hiver, les alpages ont évolué en se complexifiant, notamment en produisant des interactions entre des acteurs aux intérêts divergents (Mounet 2007) : pastoralisme, sylviculture, chasse, activités récréatives, aménageurs, gestionnaires, prestataires d'activités sportives... Cette multifonctionnalité de la montagne, couplée à une augmentation de la fréquentation, implique un rapport concurrentiel entre les différents usages de l'espace, une multiplication des mauvais comportements ainsi qu'une pression croissante sur le milieu naturel. Ces problématiques de cohabitation socio-spatiale génèrent localement des situations de conflits contradictoires avec la finalité de développement durable du territoire. Elles peuvent également parfois aboutir à des drames comme en témoigne l'accident de chasse survenu en 2015 à Freydières, sur la commune de Revel, ayant coûté la vie à une jeune homme de 20 ans.

Dans ce contexte en mutation, les problématiques relatives au multi-usage deviennent prégnantes pour les acteurs locaux. La gestion des activités de montagne répond à des enjeux multiples dont la prise en compte est essentielle pour le développement intégré du massif. Ces pratiques, traditionnelles ou récréatives, jouent un rôle dans l'équilibre socio-culturel du territoire en tant que vecteurs de valeurs, de socialisation mais aussi comme éléments structurants de son identité montagnarde.

Elles sont également centrales dans un objectif de valorisation économique (pastorale, sylvicole et touristique) du patrimoine de Belledonne. Le tourisme constitue la première économie du territoire et une priorité pour l'Espace Belledonne qui œuvre à la promotion de la destination. Structure porteuse du projet GR®738 "Haute traversée de Belledonne", inauguré en juin 2018, l'association porte également le programme "Espace Valléen" visant à développer la fréquentation du massif en été et en intersaison. Dans un contexte déjà marqué par une pression croissante sur les espaces naturels et une concurrence entre usages, le développement touristique de la chaîne doit nécessairement être accompagné d'une démarche en faveur de la conciliation des activités de montagne.

1.3. Expérimenter des démarches de sensibilisation pour améliorer la cohabitation des activités de montagne

La conciliation des activités de montagne représente une question grandissante dont l'Espace Belledonne se saisit à travers son projet de "gestion partagée".

Pour que le développement de la montagne soit durable et harmonieux, que la pratique des uns ne se fasse pas au détriment des autres, une gestion collective et concertée du multi-usage est impérative. L'association des acteurs de la montagne dans leur multiplicité aux processus de réflexion et de décision permet de prendre en compte les attentes de chacun et d'apporter les solutions les plus adaptées aux problématiques identifiées.

Le contrat de partenariat Belledonne-Région a permis de conforter l'Espace Belledonne dans son rôle d'assembler et sa capacité à porter cette nouvelle forme de gouvernance du multi-usage à l'échelle du massif. En 2018, l'association engage une réflexion afin "d'expérimenter des démarches de sensibilisation pour améliorer la cohabitation des activités de montagne en milieux ouverts d'altitude" (axe 5 du projet Gestion partagée). Ce projet de conciliation repose sur la mise en place d'actions d'information et de communication auprès des gestionnaires et du grand public. L'objectif est à la fois de porter à connaissance les règles de bonnes pratiques, afin de limiter les concurrences et tensions entre usagers, mais également d'améliorer la compréhension du grand public vis-à-vis des activités traditionnelles présentes sur la montagne ainsi que des droits d'usage et de propriété qui marquent ces espaces. Comme pour l'ensemble des thématiques du contrat de partenariat, Belledonne cherche à travers cette action à se positionner comme territoire d'expérimentation via le développement d'outils ou d'événements innovants, expérimentaux.

Portée par l'Espace Belledonne, en partenariat avec les services pastoraux et la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère, cette démarche est construite autour de 3 actions :

Action 5.1. Réaliser un diagnostic multi-usage de la montagne de Belledonne

- Identifier l'ensemble des activités humaines, usagers et acteurs de la montagne associés aux milieux ouverts d'altitude de Belledonne
- Recenser les conflits d'usage liés à la cohabitation des activités de montagne
- Repérer l'ensemble des outils de sensibilisation et événements existants sur le territoire autour de cette thématique ainsi que les différentes instances de concertation œuvrant à la conciliation de ces activités

Action 5.2. Analyser et enrichir les démarches de sensibilisation existantes sur le territoire

- Analyser les démarches de sensibilisation recensées sur Belledonne
- Réaliser un benchmark auprès d'autres territoires et structures sur les démarches de conciliation des activités de montagne
- Rencontrer les porteurs de projet de démarches identifiées comme particulièrement intéressantes pour analyser leurs atouts et faiblesses

Action 5.3. Mettre en œuvre une concertation avec les acteurs du territoire pour construire des projets de démarches de sensibilisation

- Constituer et animer un groupe de travail multi-usages pour co-construire les fiches projets des futurs outils/événements développés sur Belledonne
- Organiser un échange d'expériences avec un autre territoire sur leur démarche de gestion du multi-usage des espaces

2. Diagnostic multi-usage de la montagne de Belledonne

Le diagnostic multi-usage constitue une étape essentielle dans la définition des futures actions de sensibilisation développées sur le territoire. Cette démarche répond à deux objectifs : il s'agit d'une part de réaliser un état des lieux de la cohabitation des différentes activités de montagne (usages, usagers, acteurs et conflits d'usage), cadre de réflexion fondamental à l'élaboration des solutions de conciliation ; d'autre part elle constitue le moment de mise en capacité d'agir des acteurs du territoire (Lardon *et al.*, 2005).

2.1. Cadre conceptuel et méthodologique

2.1.1. La notion de conflit d'usage

Le recensement des conflits d'usage est un objectif central du diagnostic multi-usage. Mais qu'entend-on précisément par "conflit d'usage" ?

Définition

Le conflit d'usage correspond à une opposition entre des acteurs qui utilisent ou exploitent les mêmes espaces ou ressources naturelles. Ces antagonismes peuvent reposer sur l'affectation de l'espace, le partage de l'espace et des ressources, le non-respect des règles d'utilisation de l'espace (coutumières ou légales) ainsi que les conséquences réelles ou potentielles d'un usage sur un ou plusieurs autres et sur le milieu (Cadoret, 2006).

- Concernant l'affectation de l'espace, il peut s'agir de l'extension d'un domaine skiable sur un espace pastoral ou de la création d'une réserve de chasse.
- Les antagonismes pour le partage de l'espace et des ressources s'observent par exemple entre randonneurs et vététistes, en concurrence pour l'utilisation des sentiers.
- La transgression des règles d'utilisation de l'espace peut s'illustrer en prenant le cas d'un randonneur qui ne refermerait pas une clôture derrière lui.
- Concernant les oppositions relatives à l'impact réel ou potentiel d'un usage sur un autre, on peut citer le cas des chiens de protection de troupeau qui exercent une menace, effective ou ressentie, sur les randonneurs.

Territorialité et temporalité

Les conflits d'usage possèdent toujours une dimension spatiale et territoriale (Melé *et al.*, 2003) : ils reposent sur une base physique, se déroulent entre voisins et prennent naissance autour de biens matériels ou immatériels (eau, sols, paysages, etc.). Les causes peuvent répondre à des critères tout à fait logiques (sécurité, économie, ...) et/ou correspondre à des caractéristiques sensibles (appropriation affective de l'espace).

Ils peuvent être de forme, de durée, de fréquence et d'intensité très variables ; s'inscrire dans le temps long, quand l'opposition repose sur des modalités intrinsèques aux activités concernées, ou ne se révéler que ponctuellement, lorsqu'un incident survient en raison d'une mauvaise pratique. Ces deux temporalités ne sont toutefois pas exclusives et peuvent se combiner dans la caractérisation d'un même conflit. C'est par exemple le cas dans l'opposition chasseurs-promeneurs : les accidents de chasse sont rares mais suffisamment graves pour créer dans la durée un sentiment d'insécurité chez les autres usagers de la nature et ainsi une situation conflictuelle.

Des conflits d'usage au sens large

Les géographes distinguent généralement "tension", aussi appelée "conflit latent", et "conflit" à proprement parlé, lequel prend forme dès lors qu'une partie déclare de façon manifeste son opposition (menaces, voies de faits, publicisation, médiatisation, contentieux) (Touzard, 1977). Dans la perspective d'organiser une meilleure cohabitation des activités, cette distinction n'est toutefois pas pertinente, l'objectif étant ici d'identifier l'ensemble des situations d'oppositions entre usagers de la montagne, manifestées ou non. La notion de conflit d'usage est donc entendue dans un sens large, englobant l'ensemble des conflits relatifs à la cohabitation des usages mais également les conflits d'environnement, associés à la préservation du patrimoine naturel.

2.1.2. Périmètre du diagnostic

1) Territoire

La démarche de conciliation des activités engagée par l'Espace Belledonne est portée à l'échelle du massif. Pour son année de lancement, les acteurs du projet ont fait le choix de se focaliser sur les "milieux ouverts d'altitude", c'est-à-dire plus simplement sur les alpages de Belledonne. Cette notion apporte toutefois quelques nuances puisqu'elle englobe également des secteurs non pâturés mais pratiqués par des activités de loisirs, tels que les zones de roches nues ou les glaciers, et ouvre la problématique à la saison hivernale. Les conflits d'usages associés au milieu forestier ne sont par ailleurs pas écartés lorsqu'ils se rapportent à l'utilisation des sentiers, la traversée de la forêt étant généralement une étape inévitable pour accéder aux alpages.

2) Usages

Le diagnostic multi-usage couvre par définition l'ensemble des activités pratiquées sur la montagne de Belledonne. Une place particulière est toutefois réservée aux activités touristiques et de loisirs, identifiées comme enjeu prioritaire pour 2018 dans cette démarche de médiation. Cette entrée "tourisme", retenue par les acteurs du projet, se justifie par le fort développement des activités de pleine nature sur le massif et les importants enjeux, notamment économiques, qui les entourent. Ainsi, si l'ensemble des oppositions entre pratiques de la montagne sont recensées au cours de cet état des lieux, ce sont les conflits d'usage impliquants les activités récréatives qui seront d'abord ciblés par des actions de sensibilisation auprès du grand public.

L'année 2018 représente l'année de lancement et de phasage de la démarche durant laquelle certains aspects du projet doivent être précisés. Il s'agit notamment de définir la place à accorder aux conflits d'environnement dans un projet initialement dédié à la conciliation des "activités" de montagne. En effet, si la préservation du patrimoine naturel de Belledonne constitue un enjeu majeur pour le territoire, elle constitue un autre volet d'action et couvre de très nombreux impacts des activités humaines sur les espaces et les espèces. Il est finalement décidé de retenir l'éducation/préservation de la nature comme usage de la montagne mais de réaliser un diagnostic peu poussé autour de cette thématique afin de ne faire ressortir que les principaux conflits d'environnement. Cette problématique pourra être investie ou non lors du développement des futures démarches de sensibilisation en fonction du type d'actions envisagé, suivant une démarche opportuniste.

2.1.3. Méthodologie du diagnostic

Reposant sur la mobilisation des acteurs locaux, via la consultation et la concertation en transversalité, la méthodologie du diagnostic multi-usage s'inscrit directement dans une logique de gestion partagée.

1) Identification des activités, usagers et acteurs de la montagne

L'inventaire des activités, des usagers et des acteurs de la montagne constitue l'étape liminaire du diagnostic multi-usage. Réalisé sur la base de recherches bibliographiques et d'échanges avec les techniciens de l'Espace Belledonne, il est complété et validé en comité technique par les différents partenaires du projet.

Cette étape est essentielle puisqu'elle fournit le cadre de réflexion et de construction de l'ensemble de la démarche. Elle vise à identifier ceux qui agissent sur le territoire et/ou qui peuvent exprimer un avis au sujet de la question traitée, notamment afin de décider qui va être invité à participer au processus de dialogue et à quel niveau d'implication.

2) Entretiens : pour la verbalisation des conflits d'usage

Les conflits d'usage opposants les différentes activités pratiquées dans les alpages de Belledonne sont recensés au cours d'entretiens individuels menés directement auprès des acteurs de la montagne. L'objectif de cette démarche de consultation est double : obtenir un état des lieux au plus proche de la réalité du multi-usage de la montagne, des problématiques et préoccupations des différents usagers, mais également mobiliser les acteurs locaux afin de les associer à la suite de ce projet de gestion concertée.

Sélection d'acteurs ressources

La problématique du multi-usage de la montagne touche un très grand nombre d'acteurs : partenaires institutionnels, élus/gestionnaires des collectivités territoriales, socio-professionnels, associations, pratiquants individuels... La réalisation d'un échantillonnage constitue donc une étape indispensable dans la perspective de conduite d'entretiens individuels. L'objectif est de sélectionner un nombre limité d'acteurs ressources, en adéquation avec les contraintes techniques et temporelles du projet, qui seront à même de représenter les principaux usagers et gestionnaires de l'espace montagnard.

La collecte des informations concernant les activités prédominantes, la diversité d'usages ainsi que les modalités de gestion des milieux ouverts d'altitude a abouti sur une catégorisation des acteurs à enquêter en fonction de leur type d'usage et de leur intervention dans la gestion de l'espace. Cinq grandes catégories d'usagers de la montagne de Belledonne ont ainsi été mises en évidence : tourisme/loisirs, pastoralisme, environnement, chasse et forêt. Un groupe transversal d'acteurs intervenant dans la gestion et dans la propriété de l'espace, a également été identifié.

Les acteurs ressources échantillonnés sont retenus sur la base de trois critères principaux :

- La capacité à être un acteur pont, à faire remonter et diffuser des informations auprès d'un public large et hétérogène.
- La représentativité territoriale : les acteurs dont le territoire de pratique ou de gestion couvre l'ensemble du massif sont privilégiés. Les différents secteurs et contextes territoriaux de Belledonne doivent être représentés (Nord et Sud, Isère et Savoie...)
- La place dans le réseau de l'Espace Belledonne : le choix peut être fait au cas par cas de retenir un partenaire actuel de l'association, afin de consolider sa place dans le réseau, ou au contraire d'élargir le réseau à une nouvelle structure.

D'après Kaufmann (1996), dans ce genre d'étude, la constitution de l'échantillon est un élément technique moins important que l'entretien lui-même. L'essentiel est d'éviter un déséquilibre manifeste dans l'échantillon et l'oubli de grandes catégories d'acteurs.

Une trentaine d'acteurs ressources (socio-professionnels, élus, techniciens de collectivités territoriales, associations...) sont sélectionnés afin de représenter les usagers et gestionnaires de la montagne :

Acteurs institutionnels

- **Communauté de communes du Grésivaudan** : S. Gouin (chargée de mission tourisme)
- **Conseil départemental de la Savoie** : V. Vial (technicien randonnée) et A. Celeyron (réfèrent sports de nature)
- **Conseil départemental de l'Isère** : Y. Améziane (Chef de projet au service jeunesse et sport)
- **Agence alpine des territoires** : D. Chabanol (Chargé de mission concertation)
- **Commune de Revel (38420)** : B. Michon (Maire)
- **Commune d'Arvillard (73110)** : D. Dupuis (conseiller municipal)
- **Commune de Saint-Alban-des-Villards (73190)** : J. Dupenloup (Maire)

Tourisme/loisirs

- **Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Isère** : G. Vandeneekhoutte (chargée de mission)
- **Au fil de Belledonne** : J.-M. Vengeon (guide de haute montagne)
- **Belledonne en marche** : S. Rosset-Boulon (accompagnatrice en moyenne montagne)
- **Montagne Nature et Hommes** : S. Verdet (accompagnateur en moyenne montagne)
- **Association des gardiens de refuge de l'Isère** : G. Hauet (président, gardien de refuge)
- **Trail de l'échappée Belle** : F. Hubert (organisateur)
- **Mountain Bikers Foundation** : J. Sorbier (chargé de mission)
- **AAPPMA de Grenoble "Union des pêcheurs"** : S. Petitpas (responsable lacs de montagne) et D. Giroud (administrateur)
- **Comité Départemental FFCAM Isère** : L. Bobet (chargée de développement) et V. Martin-Masse
- **Station de Chamrousse** : D. Leyssieux (ex-directeur de la Régie des remontées mécaniques)

Pastoralisme

- **Fédération des Alpagnes de l'Isère** : B. Caraguel (directeur) et E. Suran (chargée de mission)
- **Société d'Economie Alpestre de la Savoie** : C. Teppaz (chargé de mission)

Chasse

- **Fédération Départementale des Chasseurs de Savoie** : P. Sicard (directeur), S. Tissay (administrateur secteur Belledonne) et A. Chaléat (technicienne)
- **Fédération des Chasseurs de l'Isère** : P. Sibut (directeur)

Forêt

- **Groupeement des Sylviculteurs des Hurtières** : F. Anselme (Président)
- **Groupeement des Sylviculteurs de Belledonne** : J.-L. Rebuffet (Président)

Environnement

- **Natura 2000 Belledonne-Chamrousse** : L. Jameau (animatrice Natura 2000)
- **Maison de l'Environnement de Chamrousse** : S. Delastre (chargée de mission)

Conduite des entretiens

La conduite d'entretiens individuels constitue la méthode retenue afin d'accéder aux connaissances des représentants d'usagers et de gestionnaires de la montagne, en les amenant à les verbaliser. L'entretien permet de recueillir un discours qui représente alors une forme d'expression de l'expérience de l'interviewé.

L'entretien semi-directif constitue une méthode adaptée à la collecte d'un ensemble de données qualitatives sur la cohabitation des différentes activités de montagne. Il permet d'aborder cette problématique de façon ouverte et large afin de saisir la complexité des relations entre les nombreux usagers de la montagne. La certaine liberté d'expression donnée à l'interviewé permet d'obtenir un maximum d'informations sur la thématique traitée, en abordant notamment des aspects qui n'auraient pas été pensés en amont, mais également d'obtenir de la matière susceptible de nourrir de nouveaux projets de gestion partagée.

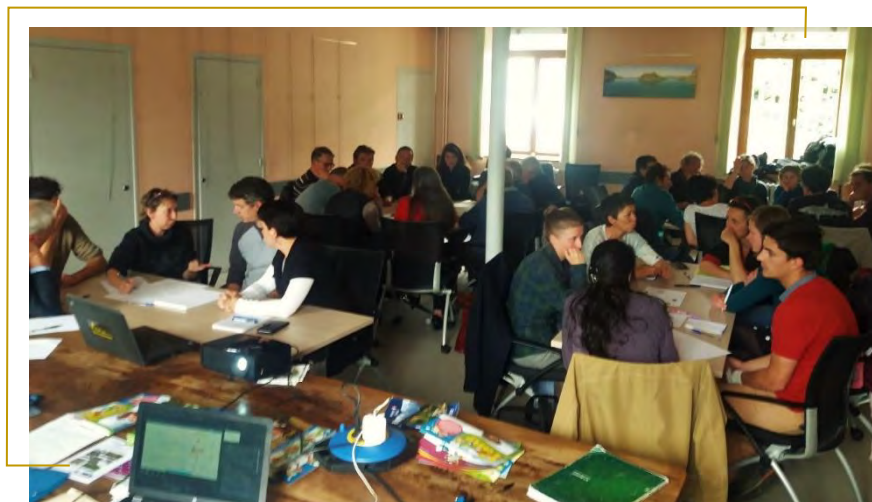
Le guide d'entretien est relativement souple et les questions sont regroupées autour de thèmes généraux, adaptés en fonction des interlocuteurs (*Annexe 1*). Lors de la réalisation de l'entretien, l'objectif est de créer une dynamique de conversation qui amène d'une certaine façon à oublier le guide. Il s'agit tout d'abord de comprendre le rapport à la montagne des différents acteurs interrogés, aussi bien que celui des organisations et/ou activités dont ils sont représentants. Il s'agit ensuite de mettre au jour la manière dont cohabitent les différents usages de la montagne, d'identifier les conflits d'usage qui les opposent, d'approfondir leurs dimensions spatiales, temporelles et sociales. Ces entretiens sont également l'occasion de recenser l'ensemble des actions de conciliation des activités de montagne existantes sur le territoire et les pistes d'amélioration éventuelles. Enfin, ils constituent un préalable aux temps de concertation futurs en permettant le recrutement des participants à la démarche.

3) Un temps de concertation : pour un diagnostic partagé

L'organisation d'un temps de concertation constitue une étape importante dans l'élaboration d'un diagnostic partagé afin de croiser les regards et d'assurer une analyse transversale de la situation (Mauco *et al.*, 2005).

Une séance de travail en groupe est organisée à mi-parcours du diagnostic multi-usage lors du comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial de Belledonne réuni le mardi 15 mai 2018. Ouvert en comité élargi, il a été l'occasion d'un temps d'échange et de réflexion sur la problématique de la cohabitation des activités de montagne en présence de nombreux acteurs du territoire (Figure 4) : bergers, AFP, FAI, SEA, gardiens de refuges, DDT Savoie, communautés de communes du Grésivaudan et Cœur de Savoie, Espace Belledonne, communes, Maison de l'environnement de Chamrousse, Comité FFRandonnée Isère, LPO, CEN Savoie, Agence alpine des territoires, ...

Figure 4 – Comité de pilotage élargi du Plan Pastoral Territorial de Belledonne (15 mai 2018)



Cette rencontre s'est déroulée en 3 temps :

1/ Partie introductive – 25 min

- *Présentation de la démarche de gestion partagée*
- *Contexte et objectifs du projet de conciliation des activités de montagne*
- *Présentation de schémas d'acteurs et de conflits synthétisant les premiers résultats des entretiens*

2/ Ateliers de travail en groupe – 50 min

- *Choix d'une thématique de travail (binôme d'activités) par les participants et création de tables rondes (tourisme/loisirs et pastoralisme, tourisme/loisirs et forêt, tourisme/loisirs et environnement, multi-activités tourisme/loisirs)*
- *Echange sur les conflits d'usage et enrichissement d'un schéma des conflits (Figure 5)*
- *Présentation, par un animateur de table, des démarches de sensibilisation recensées*
- *Echange sur les actions de sensibilisation et enrichissement d'une liste des démarches existantes sur le territoire*
- *Propositions de solutions nouvelles pour la conciliation des activités de montagne*

3/ Restitution par atelier et échanges – 30 min

- *Présentation des schémas de conflits d'usage complétés*
- *Présentation des démarches de sensibilisation existantes et envisagées*
- *Echanges*

Cette séance de travail en groupe de "présentation-atelier" est ainsi l'occasion d'une restitution intermédiaire des résultats issus de la première phase d'entretiens auprès des acteurs du territoire. Reposant sur leur concertation en transversalité, elle permet à la fois la validation et l'enrichissement de ce premier corpus de données afin d'aboutir à un "diagnostic partagé" (Couix *et al.*, 2015) du multi-usage de la montagne de Belledonne.



Figure 5 – Exemple de fiche-support pour les ateliers de travail en groupe (table pastoralisme)

2.2. Activités, acteurs et usagers de la montagne

2.2.1. Activités touristiques et de loisirs

Les milieux ouverts d'altitude sont le support de nombreuses activités de pleine nature estivales et hivernales, pour les touristes et pour les habitants du Grésivaudan et des agglomérations proches (*Tableau 1 à Tableau 4*). Réparties entre les saisons, ces pratiques sont également réparties dans l'espace, sur des sites plus ou moins aménagés et équipés. On peut ainsi distinguer les activités de pleine nature en montagne peu aménagée, pratiquées dans un environnement pas ou peu anthropisé, et les activités de pleine nature en montagne spécifiquement aménagée, principalement concentrées au niveau des 4 stations hivernales de Belledonne (Chamrousse, les 7 Laux, le Collet d'Allevard et le Barioz). Cette distinction peut s'avérer pertinente dans un objectif de conciliation des usages puisque ces catégories de pratiques ne répondent pas aux mêmes enjeux environnementaux et économiques (niveau de fréquentation, impacts des aménagements, retombées économiques...) et les espaces associés ne sont pas soumis aux mêmes modes de gestion (organisation plus forte des activités au niveau des stations).

ACTIVITES HIVERNALES



Tableau 1 – Activités hivernales en montagne spécifiquement aménagée

Activités	Usagers et acteurs
Ski alpin et snowboard	▪ Skieurs, snowboarders ▪ Clubs locaux ▪ Moniteurs ▪ Stations alpines de Chamrousse, 7 Laux et Collet d'Allevard
Ski de fond	▪ Fondeurs ▪ Nordic Isère ▪ CO7Laux nordique ▪ Stations du Barioz, Chamrousse et 7 Laux
Luge	▪ Socioprofessionnels ▪ Station des 7 Laux et Chamrousse
Motoneige	▪ Socioprofessionnels et guides (ex : Espace Gliss) ▪ Station de Chamrousse
Chiens de traîneaux	▪ Mushers ▪ Socioprofessionnels (ex : le Clos de la Vallée Blanche, la Draye Blanche, Takamaka, ...)

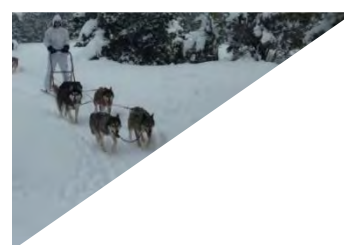
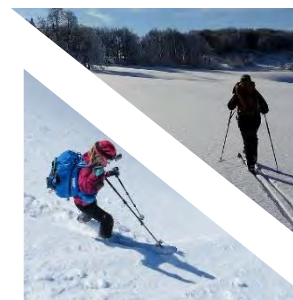


Tableau 2 - Activités hivernales en montagne peu aménagée

Activités	Usagers et acteurs
Ski de randonnée	▪ Skieurs de randonnée ▪ Clubs de montagne ▪ Comités départementaux FFCAM et FFME ▪ Guides de haute montagne ▪ La Belle Etoile (Team Isère Montagne et Dauphiné Ski Alpinisme)
Ski de randonnée nordique	▪ Skieurs de randonnée ▪ Nordic Isère ▪ Clubs de montagne ▪ Guides-accompagnateurs
Raquettes	▪ Randonneurs ▪ Guides et accompagnateurs en moyenne montagne ▪ Clubs de montagne ▪ Comités départementaux FFCAM et FFME



ACTIVITES ESTIVALES



Tableau 3 - Activités estivales en montagne spécifiquement aménagée

Activités	Usagers et acteurs
VTT de descente	▪ Vététistes ▪ Clubs et associations locales ▪ Mountain Bikers Foundation ▪ Moniteurs de VTT ▪ Stations de Chamrousse, Collet d'Allevard et 7 Laux
Via ferrata	▪ Grimpeurs ▪ Clubs de montagne ▪ Commune de Chamrousse
Mountainboard, trottinette cross, luge d'été ...	▪ Socioprofessionnels ▪ Station des 7 Laux et Chamrousse

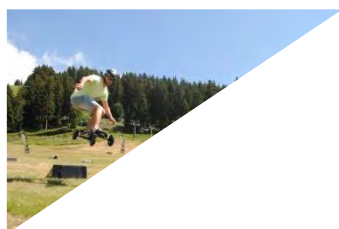
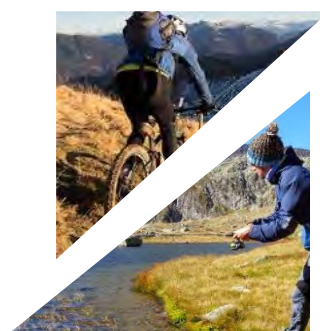


Tableau 4 - Activités estivales en montagne peu aménagée

Activités	Usagers et acteurs
Randonnée et trekking	▪ Randonneurs ▪ Comités départementaux de la Fédération Française de Randonnée Pédestre ▪ Clubs de montagne et associations locales ▪ Comités départementaux FFCAM et FFME ▪ Guides et Accompagnateurs en Moyenne Montagne (ex : Belledonne en Marche) ▪ Gardiens de refuge
Trail	▪ Traileurs ▪ Clubs de montagne ▪ Comités départementaux FFCAM et FFME ▪ Organisateurs évènements trails (Echappée Belle, UT4M, trail de Chamrousse...) ▪ Station de trail Belledonne-Pays d'Allevard ▪ Gardiens de refuge
VTT(AE)	▪ Vététistes ▪ Clubs et associations locales (ex : GrésiFreeRide, Revel passion VTT...) ▪ Mountain Bikers Foundation ▪ Moniteurs de VTT
Pêche	▪ Pêcheurs ▪ Fédérations départementales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ▪ AAPPMA (Allevard, La Ferrière, Theys, Les pêcheurs de Belledonne, Grenoble)
Parapente	▪ Parapentistes ▪ Ecoles de parapente et clubs locaux ▪ Comités départementaux de la Fédération Française de Vol Libre ▪ Moniteurs de parapente
Randonnée équestre	▪ Cavaliers ▪ Comités départementaux du Tourisme Equestre ▪ Isère Cheval Vert ▪ Centres équestres locaux (ex : Crinières aux vents)
Escalade	▪ Grimpeurs ▪ Guides ▪ Clubs locaux ▪ Comités départementaux FFCAM et FFME
Camping et bivouac	▪ Campeurs
Cueillette de myrtilles	▪ Cueilleurs



Les agences touristiques départementales, Savoie Mont-Blanc et Isère tourisme, ainsi que les différents offices de tourisme du territoire constituent également des acteurs importants à travers leurs actions de communication et de promotion des nombreuses activités récréatives pratiquées en Belledonne.

2.2.2. Le pastoralisme

Le pastoralisme est une activité structurante des espaces d'altitude de Belledonne. Garantissant le maintien de milieux ouverts et assurant l'accès à une ressource fourragère essentielle pour les éleveurs, elle se situe au sein d'enjeux agricoles mais aussi environnementaux, paysagers et touristiques.

Les cheptels ovins allaitants, d'origine locale et transhumants, sont majoritaires devant les cheptels bovins, majoritairement locaux. Les troupeaux pâturent entre 100 et 120 jours, de juin à septembre, les 12 000 ha d'alpages du territoire. Des chiens de protection de troupeaux accompagnent généralement les ovins afin d'assurer leur défense vis-à-vis des prédateurs, du loup en particulier.



USAGERS & ACTEURS

- Bergers
- Éleveurs et adhérents de Groupements Pastoraux (GP)
- Fédération des Alpes de l'Isère (FAI)
- Société d'Économie Alpestre (SEA)
- Propriétaires fonciers (majoritairement communes) et regroupements de propriétaires (AFP)
- Associations de développement de l'agriculture (ADABEL, GDA)

2.2.3. La chasse

La chasse est pratiquée sur le massif de Belledonne aussi bien en forêt que dans les milieux ouverts d'altitude. La pratique est toutefois plus discrète au niveau des alpages où elle est essentiellement individuelle, à l'approche, alors que les chasses collectives (battues) sont pratiquées plus bas sur les versants. La Bartavelle, le Tétralyre, le Lagopède alpin, le Lièvre variable, le Chamois ou encore le Mouflon sont des espèces montagnardes emblématiques chassées en Belledonne. La période d'ouverture, définie par arrêté préfectoral, s'établit entre début septembre et fin février, avec des conditions spécifiques de chasse pour certaines espèces.

Isère et Savoie sont des départements à Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) obligatoires : chaque propriétaire possède le droit d'usage de ses parcelles mais le droit de chasse revient automatiquement à l'ACCA (obligation de laisser passer les chasseurs).

USAGERS & ACTEURS

- Chasseurs
- Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)
- Fédération départementale des chasseurs de l'Isère (FDCI)
- Fédération des Chasseurs de Savoie (FDC73)
- ONCFS – Délégation Auvergne-Rhône-Alpes



N.B. : Le choix a été fait de distinguer la chasse des autres pratiques de loisirs bien que l'activité soit considérée par la loi comme un sport de nature. La pratique cynégétique relève en effet d'enjeux particuliers liés à son caractère traditionnel, à son importance dans la gestion de la faune et des milieux naturels ou encore à sa perception dans l'opinion publique.

2.2.4. Exploitation et gestion forestière

Ceinturant les versants du massif, la forêt de Belledonne s'étend jusqu'à la limite des alpages vers 1600 à 1800 m d'altitude. L'étage montagnard, dominé par la hêtraie-sapinière, laisse progressivement place à l'épicéa puis au pin à crochets en montant dans le subalpin. L'exploitation forestière permet une production de qualité au sein de la filière bois-construction. La plupart des surfaces pastorales situées en dessous de 1800 m sont bordées par la forêt et les interactions avec cette activité sont fréquentes, notamment en ce qui concerne la circulation des engins forestiers. Ces espaces sont par ailleurs particulièrement exposés, dans un contexte de recul de l'activité agricole, au risque de fermeture des milieux.



USAGERS & ACTEURS

- Groupements de sylviculteurs (Belledonne et Hurtières)
- Office Nationale des Forêts (ONF)
- Propriétaires privés et communes
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Associations des Communes Forestières (Cofor38 et Cofor73)
- Exploitants forestiers, coopératives et experts forestiers

2.2.5. Environnement

Les milieux ouverts d'altitude de Belledonne abritent un patrimoine naturel remarquable et constituent des espaces particulièrement attractifs pour l'éducation à l'environnement et la découverte de la faune et de la flore montagnardes. Des visites guidées sont notamment organisées par l'ONF et le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Isère sur les tourbières du Luitel et de l'Arselle qui offrent un cadre idéal pour la sensibilisation du grand public et des scolaires. Plus généralement, la montagne de Belledonne est le lieu d'activités de découverte, d'observation et d'inventaire de la biodiversité représentées par différentes associations naturalistes ou collectifs d'accompagnateurs en montagne spécialisés dans l'éducation à l'environnement.

Diverses mesures de protection de l'environnement s'ajoutent à ces activités et mettent en évidence l'importance de l'enjeu environnemental sur ces espaces (Figure 6) : Réserve naturelle nationale du lac Luitel, arrêté de protection du biotope de l'Arselle, Réserve nationale de chasse et de faune sauvage, site Natura 2000, sites classés et inscrits...

USAGERS & ACTEURS

- Conservatoires d'Espaces Naturels
- Sections départementales FRAPNA
- Délégations départementales LPO
- Office Nationale des Forêts (ONF)
- ONCFS – Délégation Auvergne-Rhône-Alpes
- Gestionnaire Natura 2000 (commune de Revel)
- Associations naturalistes (Gentiana, GRENE...)
- AMM spécialisés (Belledonne en Marche, Montagne, Nature et Hommes...)
- Maison de l'Environnement de Chamrousse



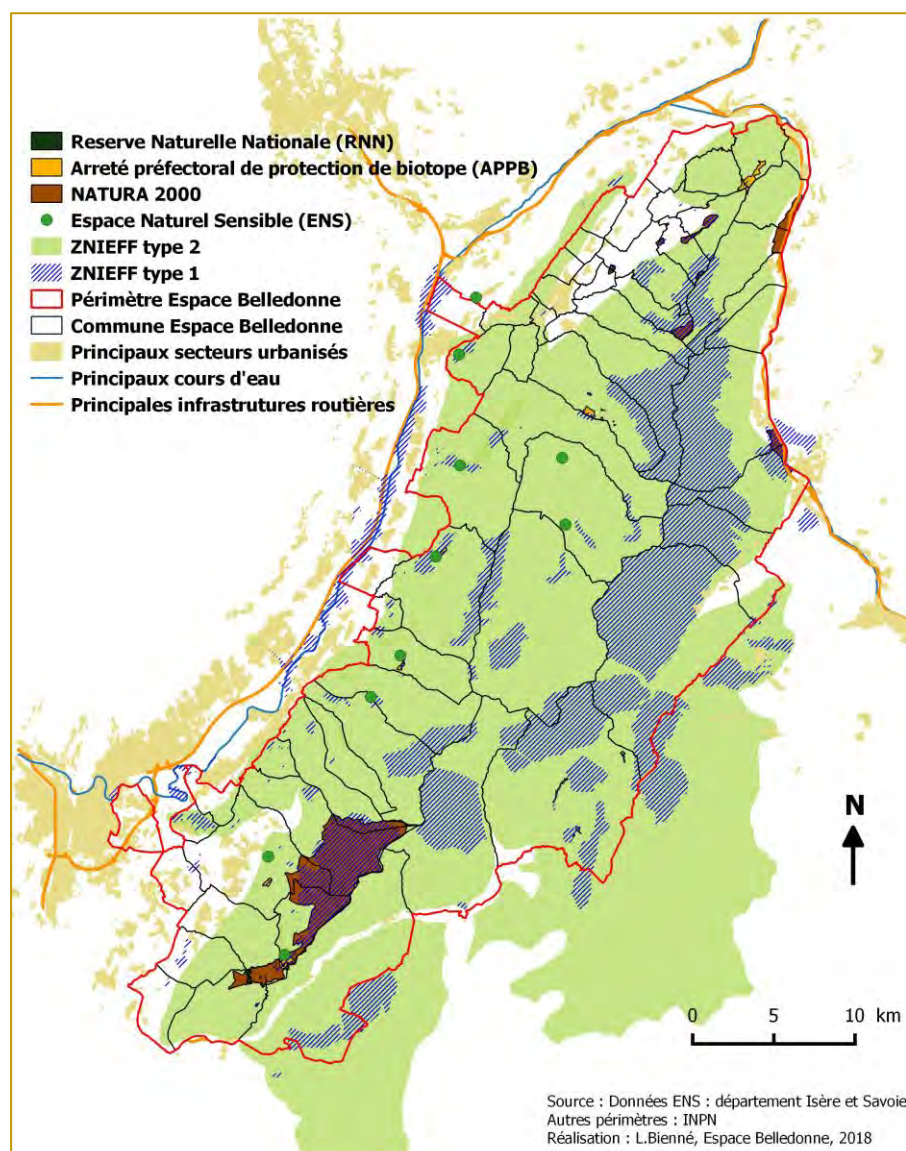


Figure 6 – Carte des espaces naturels protégés du massif de Belledonne

2.2.6. Gestionnaires institutionnels et propriétaires de l'espace

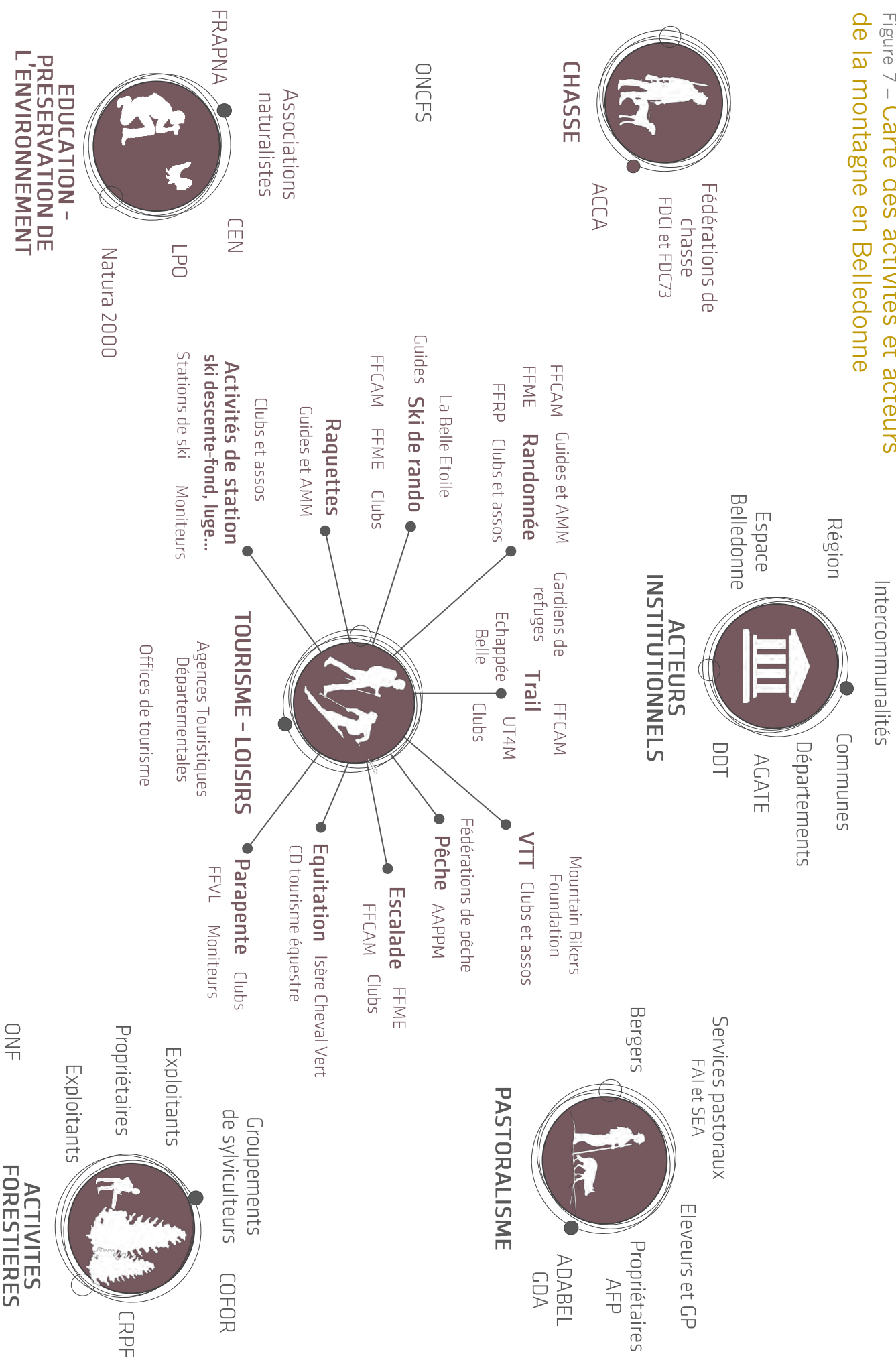
Divers acteurs ne sont pas directement associés à un usage particulier de la montagne mais doivent être pris en compte du fait de leur rôle dans la gestion et dans la propriété de l'espace. Il s'agit en particulier des acteurs institutionnels dont l'action est transversale sur les différentes activités identifiées : Région Auvergne-Rhône-Alpes, départements de l'Isère et de la Savoie, élus locaux des communes du massif, intercommunalités, Espace Belledonne...

Les propriétaires fonciers publics et privés constituent également un groupe d'acteurs central dans la gestion de l'espace et l'organisation des différentes activités. On les retrouve dans les différentes thématiques développées précédemment avec une place importante des communes et, dans une montagne marquée par la gestion collective, des groupements de propriétaires associés au pastoralisme (associations foncières pastorales) ou à la forêt (associations des communes forestières, groupements de sylviculteurs)

2.2.7. Carte des activités et acteurs de la montagne

Une carte des principaux acteurs de la montagne est réalisée afin de synthétiser la première partie du diagnostic multi-usage (Figure 7). Complétée en comité technique par les différents partenaires du projet, elle est présentée lors du comité de pilotage spécial du plan pastoral territorial de Belledonne et validée par l'ensemble des participants.

Figure 7 – Carte des activités et acteurs de la montagne en Belledonne



2.3. Conflits d'usage entre activités de montagne

La multifonctionnalité de la montagne est source d'oppositions entre des usagers toujours plus nombreux et aux intérêts parfois divergents. Ces conflits d'usage, inventoriés auprès des représentants d'usagers et de pratiquants de Belledonne, montrent une grande variabilité de nature, de répartition spatiale, de fréquence ou encore d'intensité. Parfois associés à des problématiques de partage de l'espace ou aux externalités négatives de certaines pratiques, ils sont plus souvent liés à une méconnaissance des règles élémentaires de l'environnement montagnard.

2.3.1. Conflits d'usage entre activités récréatives et pastoralisme

➤ Sentiment d'insécurité face aux chiens de protection de troupeau

Depuis le retour du Loup dans les Alpes françaises, les pouvoirs publics encouragent les bergers à avoir recours aux chiens de protection de troupeaux. Le Montagne des Pyrénées, plus couramment appelé "Patou", est la race de chien principalement utilisée par les éleveurs ovins sur Belledonne (Figure 8). Se tenant prêt à éloigner tout intrus, il est éduqué pour exercer une action dissuasive (abolement, intimidation) mais peut aller jusqu'à l'affrontement si sa mise en garde ne suffit pas.

Certains mauvais comportements, tels que la menace du chien ou la fuite, peuvent provoquer des attaques et des cas de morsures. Si les accidents restent rares, la corpulence et l'attitude agressive du patou impressionnent souvent les randonneurs qui hésitent et renoncent parfois à fréquenter les alpages où ils sont susceptibles de le rencontrer. La situation est également mal vécue par les éleveurs pour lesquels l'utilisation de chiens de protection de troupeau n'est pas un choix mais avant tout une contrainte.

Concernant l'ensemble des usagers des alpages et à l'origine de situations parfois très marquantes, ce conflit d'usage a été identifié comme majeur sur le massif.



Figure 8 – Rencontre entre traileurs et patous
Source : Société d'Economie Alpestre 73

👉 **Dérangement des troupeaux par les pratiquants d'activités de pleine nature**

Les troupeaux ovins et bovins sont régulièrement dérangés par les pratiquants d'activités de pleine nature, notamment lorsqu'ils se situent à proximité des sentiers. Certaines pratiques particulièrement problématiques peuvent provoquer le déplacement du troupeau et causer un important stress chez les bêtes :

- **Les chiens non-tenus en laisse**
Outre les atteintes potentielles sur le troupeau, les chiens de randonneurs peuvent perturber le travail des chiens de conduite et générer des réactions agressives des chiens de protection.
- **Les pratiques de vitesse (trail et VTT)**
Lorsqu'ils n'adaptent pas leur allure, traileurs et vététistes peuvent provoquer l'effolement du troupeau à cause de leur vitesse.
- **La mauvaise approche du troupeau**
Gestes brusques, lever de bâtons, cris... sont autant de comportements effrayants pour les animaux.

👉 **Sentiment d'insécurité face aux troupeaux**

La proximité des troupeaux et en particuliers des bovins peut être très impressionnante pour les randonneurs, notamment lorsqu'ils ne sont pas habitués à ce type de rencontre. Cette méconnaissance des animaux peut parfois être à l'origine d'accidents (charges, coups de corne) en lien avec un comportement inadapté : chiens non-tenus en laisse, gestes brusques, rapprochement excessif des bêtes, notamment des veaux et des vaches allaitantes...

👉 **Obstruction des sentiers par les clôtures temporaires (filets)**

Sur les alpages ovins, la mise en place des parcs par les bergers s'accompagne parfois d'une gêne pour la circulation des pratiquants d'activités de pleine nature. C'est notamment le cas lorsque les filets électriques traversent les sentiers ; dépourvus de portail, ils imposent des détours parfois importants et hors balisage.

👉 **Non-respect des clôtures par les pratiquants d'activités de pleine nature**

Les clôtures sont parfois endommagées afin de faciliter leur franchissement au-delà des points de passage aménagés (coupées, écrasées ou posées au sol). Lorsque équipées d'un portail, elles ne sont également parfois pas refermées ce qui peut provoquer la dispersion du troupeau et son exposition aux attaques de prédateurs.

👉 **Partage des cabanes non gardées avec les bergers**

Certaines cabanes non gardées et ouvertes au public sont utilisées par les bergers durant l'estive. Le manque d'information quant à leur utilisation peut entraîner des situations problématiques avec des randonneurs qui se retrouvent à la porte, parfois sans alternative de couchage.

👉 **Dérangement des bergers dans les cabanes pastorales**

Les cabanes pastorales ne sont pas ouvertes au public mais sont affectées à un usage privatif pour le berger de l'alpage. Néanmoins ces bâtiments attirent de nombreux curieux et les bergers sont régulièrement dérangés dans ce qui constitue leur lieu de vie, de travail et de repos.

➤ Emplacement gênant des bivouacs

Les bivouacs peuvent constituer une gêne pour les bergers, notamment lorsqu'ils sont implantés sur des espaces affectés aux parcs de nuit. L'emplacement des tentes peut également être problématique quand il concerne des zones pas encore pâturées et où l'écrasement de l'herbe provoque une perte en ressource fourragère.

➤ Pollution des eaux d'abreuvement des troupeaux

Certaines mauvaises pratiques sont susceptibles de polluer les points d'eau utilisés pour l'abreuvement des troupeaux. L'utilisation de détergent pour la vaisselle ou le rinçage de produits parfumés (ex : ambre solaire) notamment peuvent contaminer les abreuvoirs et nécessiter le remplacement complet des stocks d'eau.

2.3.2. Conflits d'usage entre les différentes activités récréatives

➤ Partage des sentiers entre randonneurs et vététistes

Le partage des sentiers entre activités de randonnée et vélo de montagne est à l'origine de situations accidentogènes liées à la survitesse de certains vététistes. Le danger est particulièrement présent sur les trois stations de Belledonne où pistes de VTT et sentiers pédestres s'entrecroisent et où des erreurs d'itinéraire peuvent se produire.

➤ Dégradation des sentiers par les vététistes

Le passage répété des VTT entraîne une détérioration des milieux et une érosion du sol, en particulier lors d'intempéries. Les dérapages et freinages brutaux des vélos en descente accentuent ce phénomène érosif important. Ils créent des sillons et des ornières et accentuent le ravinement des zones déjà sensibles à l'érosion. Certains sentiers très fréquentés par les vététistes peuvent ainsi devenir impraticables pour les autres usagers.

➤ Pratique du ski de randonnée et des raquettes sur les pistes de ski

Les pistes de ski constituent des itinéraires très attractifs pour les skieurs de randonnée qui les remontent régulièrement afin de se rapprocher des sommets. Les pistes sont également fréquemment traversées par les randonneurs, en ski ou raquettes, qui n'ont parfois pas d'autre choix afin de poursuivre leur parcours.

Comportant des risques pour l'ensemble des pratiquants, ces pratiques préoccupent également les responsables de remontées mécaniques qui peuvent voir leur responsabilité engagée. Le danger est présent pendant les heures d'ouverture (collision entre pratiquants) mais aussi en dehors, durant le travail des engins de damage de plus en plus souvent équipés de câbles.

2.3.3. Conflits d'usage entre activités récréatives et chasse

➤ Sentiment d'insécurité face aux chasseurs

La présence de chasseurs est souvent synonyme d'insécurité pour les différents usagers de la nature, notamment lorsqu'ils sont confrontés à une partie de chasse collective. Les coups de feu répétés, les aboiements des chiens, les cris des rabatteurs... sont en effet susceptibles de créer un climat de stress et de tension pour ceux qui y sont confrontés. Ce sentiment est souvent renforcé par les accidents de chasse relatés par la presse, et plus particulièrement sur Belledonne par celui survenu en octobre 2015 sur la commune de Revel et ayant coûté la vie à un jeune homme de 20 ans.

De peur d'être victimes d'une "balle perdue", de nombreuses personnes hésitent voire renoncent à s'adonner à leur activité de nature en période de chasse.

➤ Dérangement du gibier par les usagers de la nature

Pour les chasseurs, la présence d'autres usagers de la nature constitue également une contrainte. En effet, la fréquentation des secteurs de chasse par des pratiquants d'activités de pleine nature est source de dérangement pour le gibier, causant ainsi sa fuite et la réduction des chances de réussite.

2.3.4. Conflits d'usage entre activités récréatives et activités forestières

➤ Stationnement gênant des véhicules pour les engins d'exploitation et de transport de bois

Le stationnement des véhicules sur les routes et pistes forestières ainsi que sur les places de dépôt et de retournement peut constituer une gêne importante pour les exploitants forestiers en empêchant la bonne circulation ou manœuvre des engins et grumiers.

➤ Fréquentation des chantiers d'exploitation forestière

Les chantiers d'exploitation présentent de nombreux risques pour les usagers de la forêt : chutes d'arbres ou de branches, projections, manœuvre des engins... La présence de pratiquants d'activités de pleine nature dans ces zones de travail constitue à la fois une mise en danger et une gêne pour les exploitants qui doivent alors suspendre leur action.

➤ Dégradation des sentiers par les engins forestiers

Pistes forestières et sentiers balisés se superposent parfois. La nature des sols et les pluies abondantes favorisent, lors de la circulation des engins, boues et déformations des chemins. De fait, certains itinéraires deviennent difficiles voir totalement impraticables pour les randonneurs, traileurs ou vététistes.

➤ Fermeture des sentiers lors des chantiers d'exploitation ou par le bois en attente de débardage

La conduite de chantiers de récolte ou de débardage nécessite parfois, pour des raisons de sécurité, une fermeture temporaire des pistes sur les tronçons concernés. Les sentiers peuvent également être bloqués, hors période d'exploitation, par le bois resté sur place en attente de débardage. Le manque d'information en amont est problématique car la poursuite de l'itinéraire peut alors être impossible et nécessiter un demi-tour ou se faire au prix d'importants détours sur un autre sentier ou par la forêt.

2.3.5. Conflits d'usage entre activités récréatives et préservation de l'environnement

➤ Dérangement de la faune

La présence humaine en pleine nature occasionne la plupart du temps un dérangement de la faune présente à proximité. Ce dérangement anthropique est responsable de multiples impacts comme une augmentation de la dépense énergétique, une augmentation des échecs de reproduction, la prédation de la couvée ou de la nichée... Si l'intensité de ces impacts dépend globalement de la fréquence des dérangements, de leur durée et de la sensibilité de l'espèce à la présence humaine, certaines pratiques plus particulièrement problématiques peuvent être notées :

- **Les chiens non-tenus en laisse**

La divagation des chiens cause de graves perturbations chez la faune sauvage qui peuvent aller de la mise en fuite à la poursuite, la capture et même la mise à mort d'animaux. Plus généralement, la présence des chiens, même tenus en laisse, est source de stress pour la faune en raison de leur odeur et de leur allure de prédateur.

- **Sports de neige**

La pratique du ski de randonnée et de la raquette à neige constitue une menace importante pour la faune, en particulier pour les habitats hivernaux des tétraonidés et des ongulés. En effet, les animaux sauvages ne peuvent résister aux rigueurs de l'hiver en montagne qu'en économisant leurs réserves d'énergie mais le dérangement entraîne un stress et une fuite qui causent d'importantes dépenses. Les conséquences peuvent être néfastes : mort par épuisement, abandon des lieux de retrait, de nourriture, de parade ou de nidification, chute du taux de reproduction, dégâts dans les lieux de refuge...

Ces pratiques sont particulièrement impactantes hors des itinéraires habituels, au niveau des zones d'hivernage, des lisières et des surfaces déneigées.

- **Pratiques de vol libre**

Le vol libre permet de survoler des zones jusqu'alors inaccessibles à l'homme : falaises et vires rocheuses, canopées des forêts et secteurs isolés. Leur survol proche entraîne un dérangement de l'ensemble de la faune et notamment des rapaces sur leurs territoires de nidification et de chasse avec pour conséquences des abandons de nichées et une baisse des ressources alimentaires.

➤ Sortie des itinéraires balisés

Les faux sentiers et raccourcis se multiplient avec le passage répété de pratiquants en dehors des sentiers balisés. Ces chemins créent une fragmentation des habitats et augmentent le dérangement de la faune en favorisant l'accès d'un plus grand nombre de promeneurs dans des zones jusque-là inaccessibles. Le hors sentier favorise également l'érosion et cause le piétinement des espèces ainsi que la dégradation de la ressource fourragère en alpage et des jeunes plants en forêt.

➤ Cueillette ou sur-cueillette d'espèces protégées ou réglementées

Le massif de Belledonne abrite une flore remarquable dont de nombreuses espèces protégées au niveau national, régional ou départemental. Le statut des espèces dont la cueillette est interdite ou réglementée est souvent méconnu et parfois volontairement ignoré concernant certaines plantes particulièrement recherchées (ex : génépi, gentiane jaune, myrtilles...).

👉 Piétinement des zones humides

Les zones humides sont des milieux très sensibles mais aussi très attractifs pour les randonneurs. Les tourbières et rives de lacs sont ainsi soumises à un important piétinement (Figure 9), dû au passage répété des randonneurs ou à l'installation de bivouacs, dommageable pour la flore (sphaignes, linaigrettes...) comme pour la faune (Grenouille rousse, Triton alpestre...).



Figure 9 – Zone sur-piétinée sur les bords du Lac Achard

👉 Abandon de déchets

Il peut s'agir d'un mouchoir en papier, d'un emballage de barre énergétique, ou d'une bouteille jeté lors d'une ballade. Tous ces déchets entraînent une pollution de l'eau et des sols et ne sont pas sans conséquences pour la faune et la flore. Cette dégradation du milieu s'accompagne de surcroît d'une pollution visuelle pour l'ensemble des usagers de la montagne.

👉 Multiplication des foyers et coupes sauvages de bois

Des feux de camps sont souvent allumés sur les zones de bivouacs et leur multiplication n'est pas sans conséquence pour le milieu. En effet, en altitude les foyers détruisent le sol qui est plus fragile et met de nombreuses années à se régénérer. De plus, ces feux s'accompagnent souvent d'une pratique de coupe sauvage de bois (étêttements, ébranchage) dommageable pour la flore mais également pour les sylviculteurs.

2.3.6. Cas particuliers

Certains conflits d'usage identifiés ne relèvent pas d'un simple enjeu de conciliation des activités de montagne mais reposent sur des comportements malveillants et/ou manifestement illégaux. Ces problématiques méritent néanmoins d'être relevées car elles pourront tout de même faire l'objet d'une sensibilisation au travers des futures actions développées sur le massif.

👉 Circulation des véhicules motorisés

La loi du 3 Janvier 1991 relative à la circulation des véhicules à moteur pose comme principe général l'interdiction de circulation des véhicules motorisés (voiture, 4X4, moto, quad...) dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (routes nationales, départementales, communales, chemins ruraux et voies privées suffisamment larges et carrossables). En forêt, la circulation et le stationnement sont réglementés par le code forestier et la circulation en sous-bois est interdite. La pratique de loisirs motorisés est donc interdite en montagne.

L'infraction à cette réglementation est susceptible de causer de nombreux impacts tant sur les autres usagers que sur le milieu : érosion du sol et dégradation des sentiers, atteintes à la flore, pollution de l'air, nuisances sonores et dérangement de la faune, des pratiquants d'activités de pleine nature, des troupeaux...

👉 Dégradation des cabanes

De nombreux cas de dégradations de cabanes non-gardées et pastorales ont été relevés sur Belledonne, notamment lorsque leur accès est facile. Outre les coûts que cela implique pour la remise en état par les propriétaires, ces actes de malveillance sont dommageables en terme de confort pour l'ensemble des usagers, randonneurs et bergers. A terme, certains chalets pourraient être définitivement fermés au public.

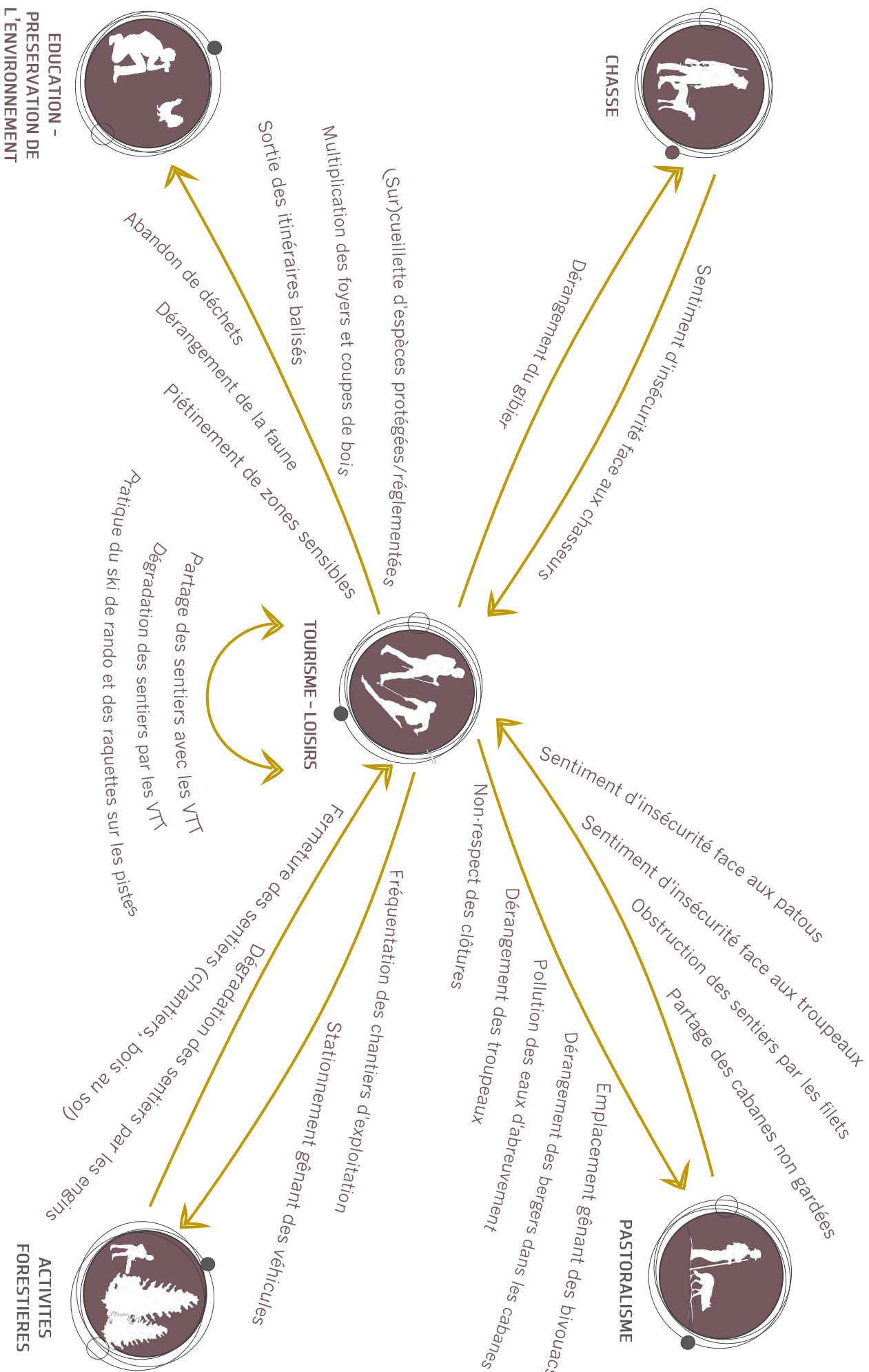
👉 Dégradation du balisage

Panneaux et balises de randonnée sont parfois volontairement retirés ou dégradés. Cela peut être le fait de promeneurs malveillants ou de propriétaires privés opposés au droit de passage sur leurs parcelles. Le débalisage est coûteux pour la collectivité et problématique pour les différents usagers des sentiers, susceptibles de perdre leur itinéraire.

2.3.7. Schéma des conflits d'usage

Un schéma des conflits d'usage est réalisé afin de synthétiser l'ensemble des oppositions identifiées entre les différentes activités de montagne (*Figure 10*).

Figure 10 - Schéma des conflits d'usage





partie 03 DÉMARCHES DE SENSIBILISATION

Le diagnostic multi-usage de Belledonne a permis de formaliser les différents conflits d'usage opposant les acteurs et usagers de la montagne, de plus en plus nombreux sur les alpages du massif. L'Espace Belledonne souhaite répondre aux enjeux de conciliation des activités par l'expérimentation d'actions d'information et de communication auprès des gestionnaires de l'espace pastoral et du grand public. L'objectif est à la fois de diffuser les règles de bonnes pratiques mais également d'améliorer la connaissance des activités traditionnelles, des droits d'usage et de propriété qui marquent la montagne. L'analyse des démarches existantes sur le territoire et la recherche des actions de sensibilisation développées ailleurs sont deux étapes nécessaires afin de réfléchir de manière éclairée aux solutions à mettre en œuvre sur Belledonne.

1. Démarches existantes sur le territoire	38
1.1. Autour du pastoralisme	38
1.2. Autour de la chasse.....	44
1.3. Autour de la forêt	46
1.4. Autour de l'environnement	47
1.5. Des démarches transversales	49
1.6. Analyse des démarches de sensibilisation existantes.....	50
2. Des démarches de sensibilisation en projet	51
2.1. Une nouvelle signalétique alpage	51
2.2. Une application Jour de Chasse élargie	53
3. Réflexion autour de nouvelles démarches de sensibilisation	54
3.1. Méthodologie	54
3.2. Propositions de démarches de sensibilisation	55

1. Démarches existantes sur le territoire

Les entretiens réalisés dans le cadre du diagnostic multi-usage, le temps de travail en groupe lors du Copil PPT élargi ainsi que de nombreux échanges informels avec les acteurs locaux ont permis de dresser un panorama complet des démarches de sensibilisation existantes sur Belledonne pour la conciliation des activités de montagne. Ces outils ou événements peuvent être directement destinés à réduire les conflits d'usage, via l'information et la communication sur les règles de bonnes pratiques, ou participer indirectement à une meilleure cohabitation des activités en améliorant la connaissance par le grand public des usages traditionnels de la montagne.

1.1. Autour du pastoralisme

1.1.1. Panneaux

Panneaux verts du Plan Loup

La DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, coordonnatrice du Plan Loup, met par l'intermédiaire des DDT, à la disposition des éleveurs qui mettent en œuvre cette mesure, des panneaux afin de sensibiliser population locale et touristes aux bons gestes à avoir en présence d'un troupeau et de chiens de protection (Figure 11). Généralement installés sur les sentiers de randonnée, en amont de la zone de pâturage, ces panneaux ne sont toutefois pas systématiquement présents au niveau des alpages concernés.



Figure 11 – Panneau national de sensibilisation sur la présence des chiens de protection de troupeaux

Panneaux alpages de la FAI

Conçu par la Fédération des Alpes de l'Isère et réalisé par le dessinateur F'murrr, ce panneau de sensibilisation aux bonnes pratiques est destiné à être implanté à l'entrée des alpages. Il rappelle quelques règles élémentaires à adopter sur ces espaces, telles que la tenue des chiens en laisse ou la fermeture des barrières (Figure 12).

S'il est relativement apprécié par les éleveurs, ce panneau est aujourd'hui considéré comme vieillissant par la FAI et son message est jugé trop négatif vis-à-vis des usagers.



Figure 12 – Panneau alpage de la Fédération des Alpes de l'Isère

1.1.2. Livrets, plaquettes, dépliants

La communication papier relative au pastoralisme et à la problématique des chiens de protection est très variée. De nombreux livrets, plaquettes et dépliants sont répertoriés sur le massif de Belledonne. Parfois issus d'initiatives locales extérieures au territoire, ces documents ont fait l'objet d'une large diffusion, via le réseau des DDT et des techniciens de prévention.

BD "Rencontre avec les chiens de protection de troupeau, quelques réflexes à adopter"

Une brochure d'information sous forme de bande dessinée a été conçue et publiée en 2009 par la DDAF des Alpes-de-Haute-Provence, sous l'égide des ministères de l'agriculture et de l'écologie. Ce support de sensibilisation s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants, et vise les principales catégories d'usagers des espaces pastoraux. Il informe de manière ludique et didactique sur les comportements du chien de protection et sur les conduites à adopter ou à éviter face à lui en rappelant les principaux codes du langage canin (Figure 13).

Mis en dépôt par le canal des DDT, ce document est également accessible en ligne et téléchargeable gratuitement sur de nombreux sites internet.



Figure 13 – BD "Rencontre avec les chiens de protection de troupeau, quelques réflexes à adopter" de la DDAF des Alpes-de-Haute-Provence

Dépliants officiels d'information sur les chiens de protection de troupeaux

Divers dépliants produits par les ministères chargés de l'écologie et de l'agriculture au niveau national et local sont présents sur Belledonne, notamment (Figure 14) :

- Le dépliant 3 volets *Promeneurs, randonneurs*, édité dans le cadre du programme LIFE avec la participation du PNR du Queyras en 2002.
- Le dépliant *Patous*, créé en 2009 et mis à jour en juin 2014, informant les randonneurs de la présence des chiens de protection et de la conduite à tenir vis-à-vis des troupeaux.



Figure 14 – Dépliants officiels chiens de protection

Dépliant Les Sentiers des Bergers en Belledonne

Un dépliant *Petit guide de la randonnée en alpage* a été réalisé dans le cadre du projet des Sentiers des Bergers en Belledonne, piloté par l'Espace Belledonne (Figure 15).

Destiné à sensibiliser les randonneurs sur le partage des alpages, il interpelle sur le fait qu'il ne s'agit pas que de simples espaces de loisir et de dépaysement mais aussi de lieux de travail pour les éleveurs et bergers. Quelques bonnes pratiques essentielles à la bonne cohabitation avec le pastoralisme sont également rappelées.



Figure 15 – Dépliant "Petit Guide de la randonnée" – Les sentiers des Bergers

Fiche pratique de la FAI " Aborder un troupeau de vaches ou de brebis en alpage"

La Fédération des Alpes de l'Isère a édité une fiche pratique "Aborder un troupeau de vaches ou de brebis en alpage" à destination des randonneurs et traileurs (Figure 16). Ce document informe sur les bonnes attitudes à adopter en présence d'un troupeau et d'un patou.



Figure 16 - Fiche pratique de la FAI - Aborder un troupeau de vaches ou de brebis en alpage en situation de randonnée ou de trail

Pasto, le journal des ptit bergers

Le ptit Pasto est un journal gratuit à destination des enfants sur le thème des métiers de l'alpage et du partage de la montagne (*Figure 17*). Développé dans le cadre du réseau Pastor'@lpes, il paraît une fois par an et propose à chaque fois :

- Des informations et illustrations sur un ou plusieurs thèmes liés à l'alpage : les chalets, les fleurs d'alpage, la vie en alpage, les animaux, la transhumance... ;
- Des interviews de professionnels de la montagne (bergers, éleveurs, accompagnateurs...) ;
- Du vocabulaire lié à la montagne et à l'alpage, des jeux, des chansons, des bricolages et des petites bandes dessinées.



Figure 17 – Pasto, le journal des p'tits bergers (2018, Editions Bayard Nature et Territoire)

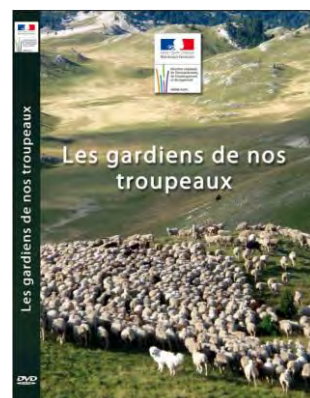
Diffusion des documents

Les documents d'information sur l'activité pastorale et de sensibilisation aux bonnes pratiques vis-à-vis des troupeaux et des chiens de protection sont nombreux et hétéroclites sur Belledonne. Ce manque d'homogénéité s'ajoute à un manque d'accessibilité, ces outils étant distribués de manière disparate sur le territoire. On peut ainsi les retrouver aléatoirement dans diverses structures d'accueil du public, offices de tourisme, mairies, et refuges notamment, où leur présence dépend essentiellement de l'initiative de recherche et d'approvisionnement des responsables.

1.1.3. Vidéos

Les gardiens de nos troupeaux

Les gardiens de nos troupeaux est un film d'information grand public réalisé dans le cadre du plan national d'actions sur le loup 2008-2012. Il vise à informer les usagers de l'espace pastoral sur la présence et le rôle des chiens de protection des troupeaux domestiques. Il apporte quelques conseils simples et essentiels sur les gestes à adopter en leur présence. D'autre part, il présente et valorise le pastoralisme en montagne, et sensibilise les usagers sur le partage de l'espace rural entre activités agricoles et activités de loisirs.



1.1.4. Sites internet

De nombreux sites internet associés à l'activité pastorale ou à la randonnée possèdent une page dédiée au partage de la montagne, à l'information sur les bonnes pratiques à adopter face aux troupeaux et aux chiens de protection. Ces sites participent notamment à la diffusion de l'ensemble des outils présentés précédemment. Parmi eux, les sites de la Fédération des Alpagnes de l'Isère et de la Haute traversée de Belledonne (GR®738) proposent également une cartographie des alpages ovins et bovins du massif permettant de savoir où les patous peuvent être potentiellement rencontrés (Figure 18).



Figure 18 – Site internet de la Haute traversée de Belledonne – Page Pastoralisme
<http://www.hautetraverseedebelledonne.com/-Le-pastoralisme-en-Belledonne-.html> (consulté le 17/08/2018)

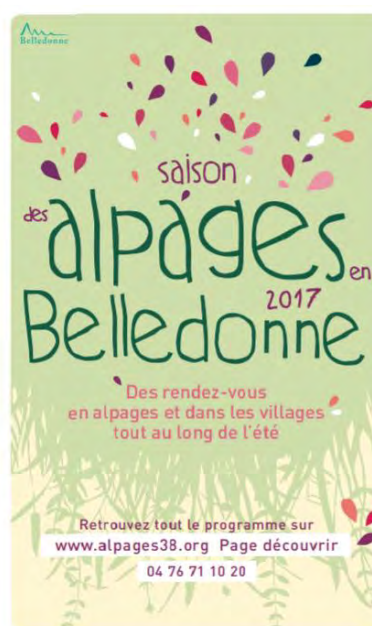
1.1.5. Évènements

La Saison des Alpagnes en Belledonne

La Saison des alpages, est un programme d'animations et d'évènements dans les alpages et les villages de Belledonne pour faire découvrir la culture alpestre et les savoir-faire pastoraux : montées à l'alpage, fêtes, rencontres, promenades culturelles, spectacles, soirées cinéma...

Ces différentes manifestations permettent la rencontre entre le grand public et les professionnels de la montagne, alpagistes en particulier. Elles sont ainsi l'occasion de sensibiliser, autour de temps d'échange et d'ateliers, sur la pratique du pastoralisme ainsi que sur sa conciliation avec les différentes activités de loisirs en alpage. C'est par exemple le cas de l'animation "dialogue avec un troupeau", atelier pratique de découverte et d'approche des troupeaux d'alpage encadré par un technicien de la Fédération des Alpagnes de l'Isère.

Organisée chaque année sur l'ensemble de la saison estivale, la Saison des alpages n'a pas été reconduite en 2018 et son avenir est en réflexion.



Festival du Film "Pastoralismes et Grands espaces"

Le Festival du Film "Pastoralismes et Grands Espaces" propose le temps d'un weekend des projections de tous horizons et de tous pays, pour parler de l'alpage et des activités pastorales dans toute leur diversité. Ce projet vise à faire reconnaître les pratiques, les engagements et les valeurs des acteurs pastoraux ainsi qu'à mettre en avant l'intérêt partagé de gestion de ces espaces (qualité des eaux, des paysages, productions animales...).

Ce festival est aussi le cadre de rencontres débats pour échanger sur les enjeux qui traversent aujourd'hui ces activités. La problématique croissante du multi-usage des alpages est notamment abordée lors d'une table ronde "être berger(e), être éleveur(se) dans des zones en conflits : les activités pastorales entre crises et adaptations" (Figure 19).

Figure 19 – Rencontre débat dans le cadre du Festival du Film "Pastoralismes et Grands Espaces"
© FAI



1.2. Autour de la chasse

L'accident de chasse de Revel en 2015 a été un événement marquant pour les habitants de la région. À la suite de ce drame, de nouvelles actions ont été développées sur les deux départements de Belledonne afin d'améliorer la sensibilisation autour de cette activité.

1.2.1. Signalétique chasse

Les fédérations départementales de chasse de l'Isère et de la Savoie ont travaillé ces dernières années à la création d'une nouvelle signalétique chasse unique sur leurs départements respectifs. Ces démarches ont permis de renouveler des panneaux de battues vieillissants et dont le message "prudence chasse en cours" passait mal auprès des usagers de la nature.

La signalétique s'appuie désormais sur le principe de partage de l'espace et de respect mutuel (Figure 20).



Figure 20 – Panneaux chasse en cours signalant une battue, en Isère (a) et en Savoie (b)



Les panneaux "chasse en cours", signalant une battue, sont complétés par des panneaux d'information sur les jours chassés, implantés sur les départs de randonnées (Figure 21).

Figure 21 – Panneau jour de chasse du département de la Savoie

1.2.2. Une application mobile : Jour de Chasse Isère

L'application mobile *Jour de chasse Isère* est le fruit d'une réflexion du Comité de Pilotage départemental "Cohabitation et Sécurité à la Chasse". Développée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, elle est opérationnelle depuis 2018. Cette application a une double vocation : informer sur la pratique de la chasse et identifier sur carte, les zones chassées sur le département (Figure 22). Jour de Chasse Isère est gratuit et accessible hors-ligne.

▪ Volet sensibilisation

L'application vise à favoriser la cohabitation avec les usagers de la nature et à les aider à surmonter leur sentiment d'insécurité face aux chasseurs en les informant sur l'activité (modes de chasse, réglementation, gibier...). Elle délivre également des conseils de bonne conduite à adopter face à une action de chasse (vêtements, chiens tenus en laisse...).

▪ Volet cartographique

L'application permet de visualiser pour chaque jour de l'année les zones de non-chasse, de chasse individuelle et de chasse collective sur le département de l'Isère.



Figure 22 – Visuels de l'application Jour de chasse Isère

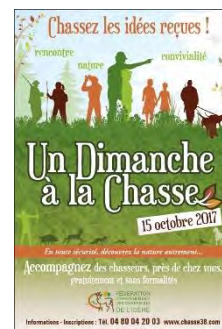
Une application chasse à l'échelle de la région pourrait également voir le jour dans les années à venir. La Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes réfléchit en effet à la création d'un outil performant afin d'améliorer la cohabitation des chasseurs avec les autres usagers de la nature et cet outil fait partie des solutions envisagées. Cette réflexion aboutira dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la région (2019-2021).

1.2.3. Des moments de rencontre entre chasseurs et non-chasseurs

Un Dimanche à la chasse

Un *dimanche à la chasse* est un évènement national qui a lieu chaque année le 3^{ème} dimanche d'octobre. Cette initiative consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de participer durant une matinée à une partie de chasse. Les participants peuvent accompagner les chasseurs sur le terrain en toute sécurité, et poser toutes les questions qu'ils souhaitent. L'objectif est de faire tomber les clichés relatifs à cette pratique.

En Isère, près de 70 associations de chasse ouvrent leurs portes chaque année, réunissant plusieurs centaines de participants.



Les relais cynégétiques

Les *relais cyné* sont des cabanes de chasses ouvertes aux randonneurs, aux vététistes et aux cavaliers afin qu'ils puissent y faire une pause ou pique-niquer. Les pratiquants peuvent profiter de nombreux équipements : tables de pique-nique, point d'eau, toilettes, électricité, aire de bivouac... L'objectif est encore une fois de pousser à la rencontre, de créer un dialogue entre chasseurs et non-chasseurs afin d'améliorer leur cohabitation.



1.3. Autour de la forêt

La Fête de la Forêt en Belledonne

La fête de la Forêt en Belledonne est un évènement bisannuel porté par le groupement des sylviculteurs des Hurtières. Organisée sur la commune de Saint-Georges-d'Hurtières, elle rassemble les principaux acteurs forestiers et propose de nombreuses animations pour le grand public autour de la forêt et de la filière bois : démonstrations de matériel forestier, artisanat du bois (sculpture, valorisation), marché paysan, découverte accompagnée de la "vie secrète de la forêt" (Figure 23), conférences ...

Figure 23 – La Fête de la forêt en Belledonne
© René Collomb



1.4. Autour de l'environnement

1.4.1. Biodiv'sports

Biodiv'sports a pour but de diffuser sur les plateformes qui recensent des itinéraires de sports de nature les informations concernant la présence de la faune sauvage sensible au regard de loisirs qui peuvent être pratiqués sur certains territoires.

L'outil recense deux types de zones :

- Des zones réglementaires ayant un impact sur une pratique sportive, mises en place dans le cadre de politiques publiques de protection de l'environnement ;
- Des zones sensibles établies dans le cadre de démarches de concertation locales, regroupant les différents usagers d'un territoire, hors cadre réglementaire. Il s'agit d'une proposition de partage de l'espace, afin que chacun puisse profiter du milieu naturel tout en respectant la faune sauvage patrimoniale.

Chaque structure ayant mené ce type de démarche peut être amenée à saisir une zone sensible via l'outil développé. Cette information est ensuite renvoyée via un flux de données vers les plateformes clientes qui souhaitent proposer ces informations à leur communauté d'utilisateurs (Figure 24).

Chaque zone est accompagnée d'une description, d'une fiche présentant l'espèce et les interactions que chaque pratique peut avoir avec cette espèce et d'un fichier de géolocalisation permettant d'intégrer cette zone dans un dispositif de localisation.

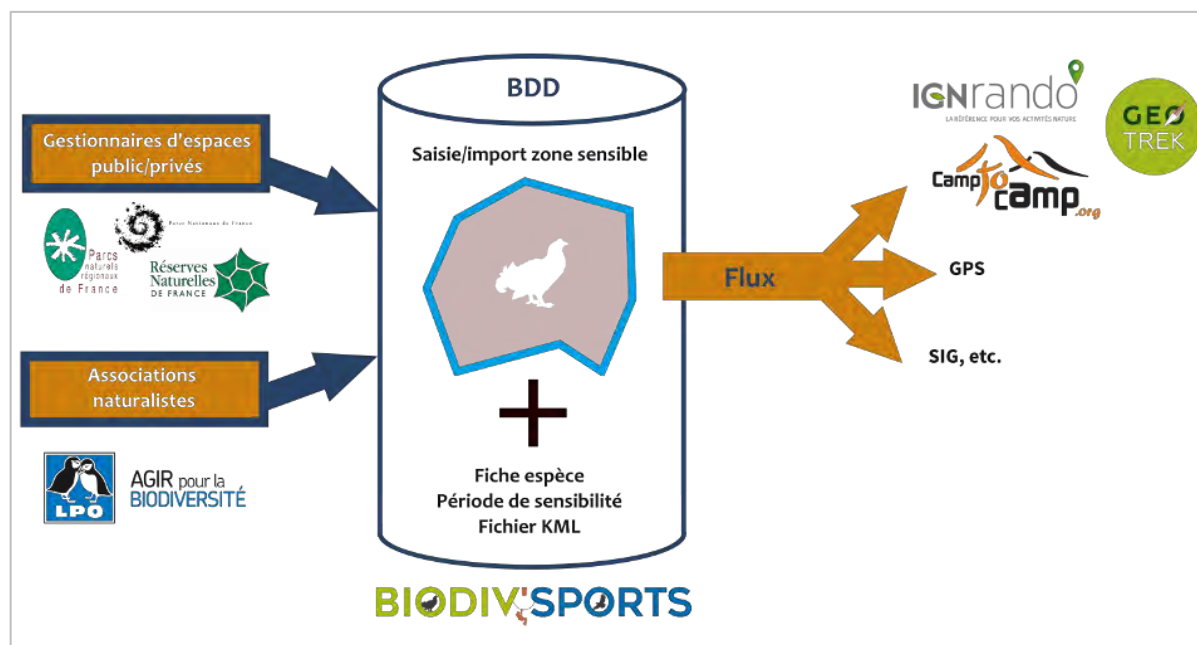


Figure 24 – Principe de fonctionnement de l'outil Biodiv'sport. © LPO Isère

La diffusion de ces informations doit permettre de créer un dialogue avec les pratiquants, d'améliorer la connaissance et la prise en compte de la faune sauvage dans sa pratique.

1.4.2. Panneaux

Panneaux de sensibilisation

Des panneaux de sensibilisation à l'environnement sont parfois présents au niveau des parkings, départs de randonnée et sur certains secteurs jugés sensibles. Souvent associés à des secteurs protégés (site Natura 2000, réserve naturelle nationale, espace naturel sensible...), ils peuvent porter sur des espèces, des espaces et/ou sur les bonnes pratiques vis-à-vis du milieu (Figure 25).

Figure 25 – Panneau de sensibilisation sur le sentier d'interprétation de la tourbière de l'Arselle



Signalétique Tétrasyre

Espèce emblématique de Belledonne, le tétras-lyre bénéficie de mesure de protection spécifiques, notamment vis-à-vis des pratiques hivernales. Certaines zones d'hivernage sont ainsi matérialisées afin d'éviter le dérangement de l'oiseau par le passage répété des skieurs et randonneurs. Des panneaux explicatifs et balises de l'ONCFS permettent de délimiter ces refuges hivernaux et d'informer les pratiquants sur l'impact de leurs pratiques afin de les inciter à contourner ces secteurs sensibles (Figure 26).

Par ailleurs, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère travaille actuellement à la création d'une nouvelle signalétique et à mise en place de nouveaux refuges hivernaux dans le cadre du projet de gestion partagée.

Figure 26 – Mise en place d'un panneau d'information sur le refuge hivernal de Combe madame
© Odile Lerme



1.4.3. Livrets, plaquettes, dépliants

Plaquette La sensibilisation à l'environnement bénéficie d'une large communication papier.

Parmi les nombreux documents qui peuvent être trouvés sur le territoire, le dépliant *Rapaces et vol libre Belledonne* constitue un exemple intéressant car il fournit une information spécifique au massif (Figure 27). Présentant les enjeux rapaces, l'aérodologie, ainsi que les informations nécessaires à la pratique du vol libre sur Belledonne, l'édition est le fruit d'une collaboration entre le Département de l'Isère, l'Espace Belledonne, les Comités départementaux de Vol libre, LPO Isère, les clubs et professionnels locaux...

Figure 27 - Dépliant Rapaces et vol libre - Belledonne



1.5. Des démarches transversales

1.5.1. Application mobile SURICATE

L'application SURICATE (Figure 28), développée par le ministère de la Jeunesse et des Sports, permet aux pratiquants de sports de nature de signaler les problèmes rencontrés sur le terrain dans le cadre de leur activité : erreur de balisage, problème de pollution, besoin de sécurisation, conflit d'usage avec un propriétaire ou d'autres pratiquants...

Complétée par une plateforme internet, elle est utilisable hors-ligne en permettant d'enregistrer la localisation du problème, de stocker des photos et de transmettre le signalement ultérieurement.

Traités au cas par cas, les signalements sont centralisés au service Montagne et Tourisme du département en Savoie et sont directement reçus par les différentes fédérations sportives de nature en Isère.



Figure 28 – Visuel de l'application SURICATE

1.5.2. Sensibilisation lors des évènements sportifs

Des actions d'information sont généralement organisées lors des gros évènements trail de Belledonne. La Fédération des Alpages de l'Isère ou le Département notamment peuvent intervenir lors du briefing d'avant course afin de sensibiliser les participants sur les différents usages des alpages et leur transmettre les règles de bonne conduite à adopter durant la course. Afin d'appuyer ces démarches, le département de l'Isère a porté la réalisation d'un film, *Isère terre de trail*, en concertation avec les différents acteurs de la montagne. Destiné à sensibiliser les traileurs à l'espace qui les entoure et à ses différents enjeux (faune, flore, pastoralisme, patou, forêt...), il est diffusé lors des différents évènements sur Belledonne.

1.5.3. Clips vidéo des PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes

Les Parcs naturels régionaux de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec leurs partenaires de l'espace alpin (Espace Belledonne, Parc national des Écrins, Asters, la LPO et le Réseau alpin des espaces protégés) ont fait réaliser des clips pour sensibiliser les pratiquants de sports et loisirs de nature aux enjeux environnementaux et à la conciliation des usages en milieu naturel (Figure 29). Différents thèmes sont traités autour de la randonnée, du bivouac, du VTT, du trail, du pastoralisme, de la forêt...

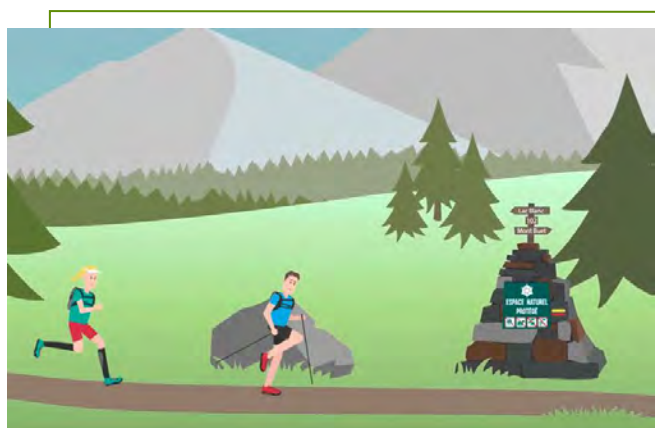


Figure 29 – Extrait du clip Respec'Trail de la campagne vidéo des PNR de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

1.5.4. Rôle des professionnels de la montagne

Accompagnateurs en montagne, bergers et gardiens de refuge sont en contact direct, sur le terrain, avec les différents pratiquants d'activités de plein nature. Souvent sollicités par rapports aux différents enjeux qui entourent leurs pratiques, ils constituent des relais importants afin de transmettre les bons comportements aux usagers de la montagne.

1.6. Analyse des démarches de sensibilisation existantes

Les entretiens réalisés auprès des acteurs de la montagne de Belledonne ont été l'occasion d'identifier les points forts et faiblesses des différentes démarches de sensibilisation recensées sur le territoire. Cet état des lieux met en évidence trois besoins principaux auxquels devront répondre les futures actions de sensibilisation :

➤ Accessibilité et homogénéité

Les outils de sensibilisation à destination du grand public se sont multipliés ces dernières années, notamment autour des thématiques du pastoralisme (chiens de protection) et de l'environnement. Livrets, dépliants et plaquettes issus de campagnes officielles ou d'initiatives locales, parfois extérieures à Belledonne, sont largement diffusés sur le territoire. Ces outils montrent une grande hétérogénéité tant dans leur forme que dans leur contenu. Les informations se recoupent ou se complètent entre des documents et sites internet aux messages parfois généralistes, parfois très ciblés et parfois confus. Les panneaux, toujours plus nombreux sur les départs de randonnées, sont également sans homogénéité d'ensemble et perdent en lisibilité.

Les messages d'information sur les activités montagnardes traditionnelles et de recommandation sur les règles de bonnes pratiques se trouvent ainsi éparpillés et noyés sur de nombreux supports de communication. C'est le plus souvent un public déjà averti qui recherchera et trouvera cette information. L'accessibilité de l'information doit donc être renforcée via sa centralisation et la création d'outils dédiés facilement identifiables.

➤ Contact humain

La médiation directe constitue un vecteur de sensibilisation et d'information particulièrement efficace auprès du grand public. Sa principale force réside dans la possibilité d'actualisation du discours. Par son interactivité, elle permet en effet d'adapter le message à l'interlocuteur, de répondre à ses interrogations, de prendre en compte ses expériences personnelles et représentations préalables. Elle constitue par là un très bon moyen de déconstruction de certaines idées reçues. Les actions de médiation directe bénéficient également d'une grande réactivité vis-à-vis de l'actualité permettant de mettre à jour et d'ajuster un message selon le contexte local. Enfin, la médiation présentielle se distingue des médias "froids" par son impact sur le public. Un discours personnalisé, porté par une voix, par une personne présente permet de marquer les esprits et de laisser une trace des messages transmis dans les mémoires.

Si des démarches de médiation directe existent sur Belledonne, elles se limitent essentiellement à des événements ponctuels (ex : Festival du Film "Pastoralismes et Grands Espaces" à Grenoble, Fête de la Forêt à Saint-Georges-d'Hurtières...). Afin de toucher un public plus large, une réflexion doit être menée afin de multiplier les actions de médiation présentielle sur l'ensemble du massif et sur l'ensemble de la saison estivale.

➤ Modernité

Les acteurs du territoire ont également exprimé la nécessité de se saisir des nouvelles technologies de communication. Outils multimédias et internet permettent aujourd'hui d'envisager de nouvelles solutions techniques dans la production et la diffusion des messages de sensibilisation, apportant notamment des réponses au besoin d'accessibilité et de mise à jour de l'information. Ils offrent également la possibilité de créer des supports ludiques et interactifs généralement plus attrayants que les médias classiques (documentation papier, panneaux) notamment vis-à-vis du jeune public.

Initié autour de quelques démarches, dont les applications pour smartphone Jour de chasse Isère et Suricate, le développement de ces outils de sensibilisation modernes doit être poursuivi sur le territoire.

2. Des démarches de sensibilisation en projet

2.1. Une nouvelle signalétique alpage

2.1.1. Contexte et enjeux de la démarche

Le Département de l'Isère est régulièrement interpellé par les alpagistes, collectivités et pratiquants de sports et loisirs en montagne sur le manque de cohérence de la signalétique relative aux activités pastorales en alpage : manque de lisibilité de l'entrée et sortie des secteurs d'alpages, manque d'information sur l'organisation de ces espaces et les comportements à adopter, messages parfois confus ou très ciblés sur un sujet spécifique (chiens de protection, enjeux faune-flore...) et sans homogénéité d'ensemble.

Face à ce constat, le Département et la FAI ont impulsés en 2018 une démarche de fond pour développer une signalétique commune à l'ensemble des alpages de l'Isère, avec des messages ciblés permettant de sensibiliser les usagers sur les activités pastorales ainsi que sur les bonnes pratiques à adopter en alpage.

Une première réunion exploratoire organisée le 29 juin 2018 a permis de définir les besoins et enjeux autour de ce projet :

- Une signalétique sobre, intégrée et traitant les différents conflits d'usage associés aux alpages ;
- Une signalétique homogène à l'échelle de l'Isère et en lien avec celles des départements voisins (Savoie, Drôme et Hautes-Alpes) ;
- Une cohérence avec les signalétiques existantes (réserves, Parc naturels régionaux, Parc National des Ecrins...) ;
- Une approche positive à travers des messages qui ne multiplient pas les injonctions.

Ces attentes partagées par les différents partenaires du projet ont orienté la réflexion vers un modèle de signalétique pastorale développée dans les Pyrénées-Orientales.

2.1.2. Présentation de la signalétique pastorale des Pyrénées-Orientales

La signalétique pastorale des Pyrénées-Orientales est destinée à sensibiliser ou informer le public fréquentant les zones pastorales à travers deux types de panneaux :

➤ Signalétique de comportement

Sensibilise le public aux règles de conduite à respecter du fait de la présence de l'activité pastorale (troupeaux, chiens, clôtures, portes de clôtures, cabanes pastorales, etc.).

Cette signalétique se décline en pictogrammes variés, "recommandations" et "interdictions-alertes" (Figure 30), pouvant être mobilisés de manière personnalisée et selon diverses configurations en fonction des besoins et enjeux du site (Figure 31).

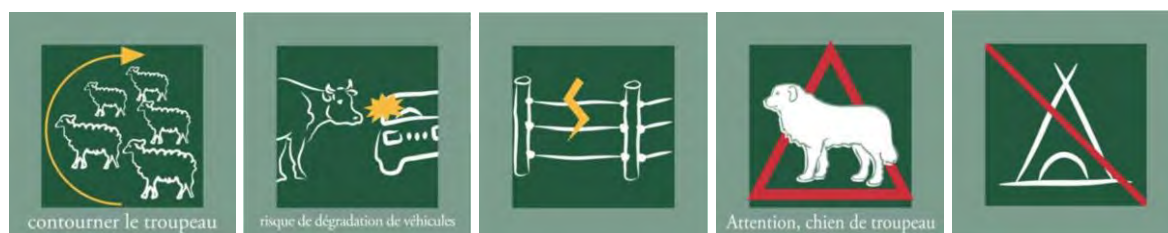
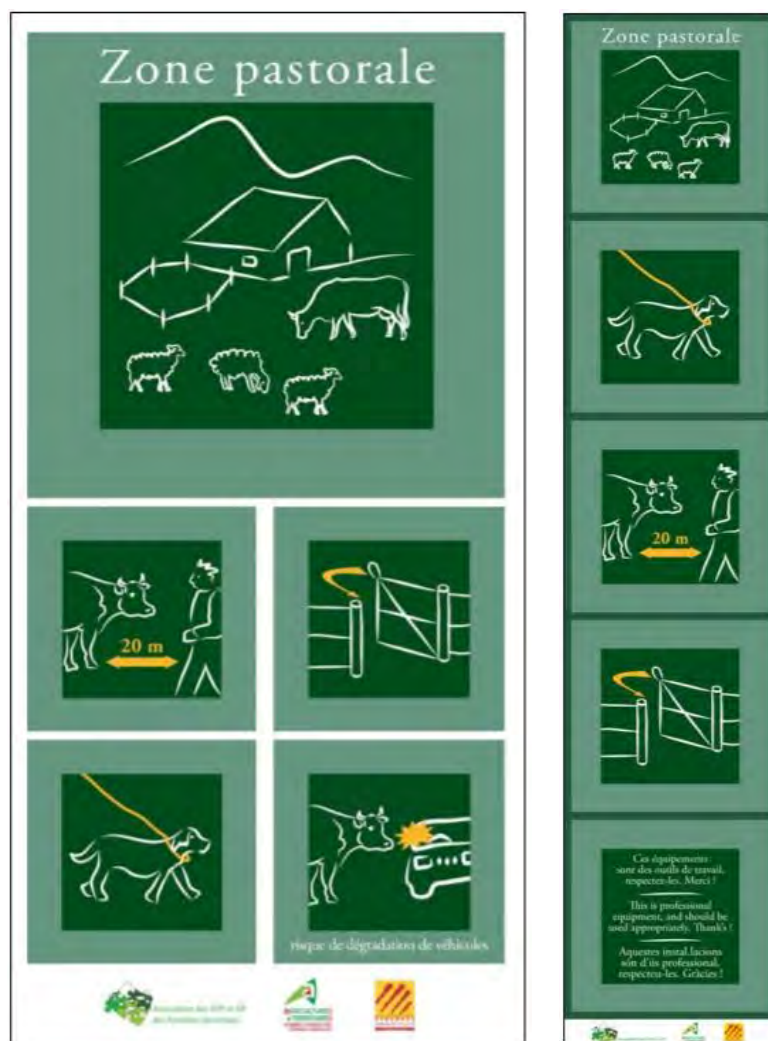


Figure 30 - Exemple de pictogrammes "recommandations" et "alertes-interdictions"

Figure 31 – Exemple de canevas de pictogrammes (panneau rectangulaire et totem)



➤ Signalétique d'information (thématique ou d'entrée sur zone pastorale)

Informe le public sur des sujets liés au pastoralisme (présentation d'un alpage en particulier, explications thématiques sur les cabanes, les chiens, les cloches...) ou croisés avec d'autres enjeux du territoire (sylvo-pastoralisme, chasse...) (Figure 32).



Figure 32 - Exemples de panneaux d'information (entrée d'estive et cabane pastorale)

2.1.3. Poursuite de la réflexion

Une nouvelle réunion de travail réunira les partenaires du projet en septembre 2018 afin de définir plus précisément les caractéristiques de la future signalétique et de valider certains choix : utilisation et adaptation de la charte graphique des Pyrénées-Orientales, contenu des messages, cohérence avec les signalétiques existantes, remplacement de panneaux actuels (dont le panneau vert Plan Loup) pour éviter le sur-panneautage...

La mise en œuvre de cette signalétique devra se faire dans des délais réactifs afin de répondre à l'urgence de la demande des collectivités, éleveurs, bergers et propriétaires. L'objectif suivi est celui d'une pose des premiers panneaux pour l'été 2019.

2.2. Une application Jour de Chasse élargie

Chasse et pastoralisme sont entourés d'enjeux relativement proches en ce qui concerne la gestion des conflits d'usage. En effet, ces deux pratiques traditionnelles de la montagne, intervenant dans la gestion des milieux, sont confrontés à la même question centrale de sécurité, liée au risque d'accident de chasse d'une part et au risque d'attaque de chien de protection d'autre part.

Constatant ce fort parallèle, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère et Fédération des Alpages de l'Isère ont entamé une réflexion commune afin d'élargir l'application Jour de chasse aux activités pastorales.

Selon le principe de fonctionnement actuel de Jour de chasse Isère, la future application intégrera :

- Un volet cartographique permettant de visualiser les alpages des différents massifs du département et d'obtenir l'information quant à l'activité pastorale pratiquée sur chaque estive ;
- Un volet de sensibilisation fournissant une information générale sur le pastoralisme ainsi que des conseils sur les bons comportements à adopter en fonction de la présence de troupeaux ovins (risques associés aux chiens de protection) ou bovins (risque de charge).

L'objectif à terme est de faire de l'application une porte d'entrée vers les différents usages coutumiers de la montagne, chasse, pastoralisme mais aussi exploitation forestière, et vers les problématiques associées à la propriété (droit de passage, ramassage de bois, cueillette de champignons...).

L'extension de l'application Jour de chasse, dont le nom devrait vraisemblablement changer, est envisagé pour 2019.

3. Réflexion autour de nouvelles démarches de sensibilisation

Plusieurs stratégies peuvent être envisagées afin d'améliorer la sensibilisation sur le partage de la montagne au regard des faiblesses et des besoins des démarches actuelles. Il peut notamment s'agir de repartir d'une action déjà existante sur le territoire et de réfléchir à l'amélioration de son contenu, à sa meilleure diffusion ou à son élargissement à l'ensemble du massif (cas des outils développés sur un seul département, tels que Jour de chasse Isère). Dans le cas de son projet de Gestion partagée, l'Espace Belledonne souhaite expérimenter de nouvelles démarches de sensibilisation, inscrites dans le cadre de "l'expérimentation et de l'innovation".

3.1. Méthodologie

3.1.1. Réalisation d'un benchmark

Une opération de benchmarking est menée afin d'enrichir les démarches de sensibilisation existantes sur Belledonne et de poser les bases de la réflexion sur l'expérimentation de nouvelles actions. Cette démarche de recherche et d'analyse comparative a pour objectif de fournir un panorama des actions de sensibilisation développées sur les territoires de montagne. Les expériences les plus intéressantes pourront alors être adaptées et implantées sur la chaîne de Belledonne.

La prospection est menée auprès de Parcs Naturels Régionaux, de Parcs Nationaux et d'acteurs variés des territoires de montagne. Ces structures et territoires sont contactés de manière directe ou atteints plus largement par la diffusion de mails via les réseaux de l'Espace Valléen et d'Educ'alpes. Un échange est réalisé avec une quinzaine d'acteurs :

➤ Parcs Naturels Régionaux

- PNR des Baronnies Provençales
- PNR des Bauges
- PNR de Chartreuse
- PNR du Haut-Jura
- PNR des Pyrénées Ariégeoises
- PNR des Pyrénées Catalanes
- PNR du Queyras
- PNR du Vercors

➤ Parcs Nationaux

- Parc National du Mercantour
- Parc National de la Vanoise
- Parc National des Ecrins
- Parc National des Pyrénées

➤ Autres structures et territoires

- Maison du Berger
- Association des Commissions Syndicales du Pays Basque - Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB)
- Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
- Syndicat Intercommunal des Vallées de l'Arvan et des Villards (SIVAV)
- SUACI Montagn'Alpes (Service d'utilité agricole à compétence interdépartementale)
- CPIE du Haut-Doubs

L'ensemble des acteurs contactés sont interrogés sur les actions de sensibilisation développées sur leur territoire afin d'améliorer la cohabitation des usages, via l'information sur les activités traditionnelles montagnardes ou la diffusion des règles de bonnes pratiques. Un entretien semi-directif est conduit auprès des porteurs de démarches particulièrement intéressantes au regard des besoins du territoire de Belledonne. Un guide d'entretien est construit afin de recueillir l'ensemble des informations relatives à ces actions (*Annexe 2*). L'objectif est d'abord d'identifier les caractéristiques des démarches de sensibilisation, à la fois sur le type de public visé, les conflits d'usage traités ainsi que l'ensemble de leurs spécificités techniques (type d'outil ou d'évènement, fonctionnement, intervenants, messages véhiculés, période/fréquence, périmètre...). Le guide permet également de s'intéresser au processus de création des démarches, tant au niveau de la méthodologie suivie que des parties prenantes des projets et de leur coût. Enfin, un retour d'expérience est demandé afin d'identifier les points forts et faiblesses des démarches ainsi que leurs pistes d'amélioration.

3.1.2. Concertation avec les acteurs du territoire

Les acteurs du territoire sont consultés dès la phase de diagnostic multi-usage sur leurs attentes vis-à-vis des futures démarches de sensibilisation pour le meilleur partage de la montagne. Consultés lors des entretiens individuels ainsi que lors du temps de travail en groupe du comité de pilotage PPT élargi, ils sont invités à proposer des idées d'actions sur les conflits d'usage rencontrés dans le cadre de leurs activités.

Le processus de concertation se poursuivra en septembre auprès des habitants de Belledonne lors d'une rencontre-débat organisée à Vizille. Cette soirée d'échange sur le thème du tourisme s'articulera autour de la question de la sur-fréquentation du massif et sera l'occasion pour le grand public de participer à la réflexion sur la promotion touristique de Belledonne ainsi que sur les actions à développer pour améliorer la cohabitation des activités de montagne.

3.2. Propositions de démarches de sensibilisation

L'opération de benchmarking menée auprès de nombreux territoires de montagne a permis de dresser un panorama relativement complet des actions de sensibilisation qui pourraient être envisagées sur Belledonne. Cette prospection a mis en évidence deux stratégies de sensibilisation possibles pour le territoire afin de diffuser des règles de bonnes pratiques et d'informer sur les activités traditionnelles montagnardes : la communication directe auprès grand public et la médiation par le biais "d'acteurs relais". Ces deux modes de sensibilisation se déclinent en démarches relativement classiques, avec d'une part la mise en place d'actions de maraudage, d'intervention auprès des scolaires, de journées de sensibilisation pour le grand public et d'autre part l'organisation de journées de formation des professionnels du tourisme et de la montagne.

Deux démarches plus particulièrement intéressantes ont été identifiées et seront développées ici : le Guide de bonnes pratiques de la Montagne Basque et la mallette pédagogique "Bergers" du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

3.2.1. Le Guide de bonnes pratiques de la Montagne Basque

Contexte de la démarche

La démarche de conciliation des usages de la Montagne Basque s'inscrit dans un contexte fortement marqué par les enjeux relatifs au multi-usage et à l'entretien des espaces montagnards. Le Pays Basque est touché en 2000 par un grave accident lié à la pratique non contrôlée du feu pastoral à l'origine de la mort de cinq randonneurs dans la commune d'Esterençuby, suivi deux ans plus tard par un incendie de grande ampleur survenu à l'issue d'un écobuage réalisé sur le massif de la Rhune. Ces deux incidents marquent l'entrée dans une situation de conflit d'usage mettant en relation directe le pastoralisme et des activités de loisirs en plein développement (Lazaro, 2015). En 2003, le Conseil de développement du Pays Basque engage une réflexion portant sur la manière d'assurer la valorisation pastorale et sylvicole de l'espace montagnard tout en garantissant la "cohabitation en bonne intelligence" des activités productives et récréatives. Les Commissions syndicales de vallées, gestionnaires de plus de 45 000 hectares de la montagne basque, ont poursuivi le travail engagé. Réunies au sein de l'association Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna (EHMEB), elles ont porté une Charte de développement durable de la Montagne Basque, élaborée dans le cadre d'une large concertation en 2007. La Charte de la Montagne Basque est rendue opérationnelle par une candidature au programme LEADER pour la période 2007-2013. C'est dans ce cadre que le projet phare du programme a émergé en 2011 : le Guide de bonnes pratiques de la Montagne Basque.

Description de la démarche

Issu d'une démarche participative associant une centaine d'acteurs du territoire, le Guide de bonnes pratiques de la Montagne Basque a pour objectif central d'organiser une meilleure cohabitation des activités de montagne et de prévenir les conflits d'usage. Ce document de référence, actualisable et évolutif, se présente sous la forme d'un classeur compilant une centaine de fiches pratiques pour mieux connaître les activités de montagne, leur cadre réglementaire, les contacts utiles... Le guide se décline également sous la forme d'un site internet reprenant l'ensemble de ces informations visant au respect mutuel des usagers de la montagne (<http://www.guide-montagne-basque.com>). Destiné aussi bien aux gestionnaires des espaces montagnards qu'au grand public, il se structure autour de deux principaux volets (Figure 33) :

➤ "La Montagne Basque ..."

Volet d'information sur le territoire de la Montagne Basque, il vise à améliorer la connaissance et la compréhension du grand public vis-à-vis du droit d'usage et de propriété ainsi que des différents usages et activités présents en montagne : agropastoralisme, forêt, patrimoines culturel et naturel, activités de loisirs.

➤ "Conseils et infos pour ..."

Volet d'information sur les bonnes pratiques, il vise à transmettre les bons comportements aux différents pratiquants d'activités de pleine nature (randonnées, vol libre, chasse, pêche, cueillette...) afin de pratiquer leur activité en sécurité et dans le respect de la montagne et des autres usagers. Des conseils pratiques et outils sont également mis à disposition des agriculteurs, éleveurs et sylviculteurs afin d'adapter leurs pratiques et de faciliter leur communication. Enfin, les élus, gestionnaires et propriétaires peuvent y retrouver un ensemble d'informations sur la réglementation (règlements sectoriels, pouvoir de police du maire, arrêtés...) et sur les outils de gestion ainsi que des recommandations pour la gestion des conflits d'usage.

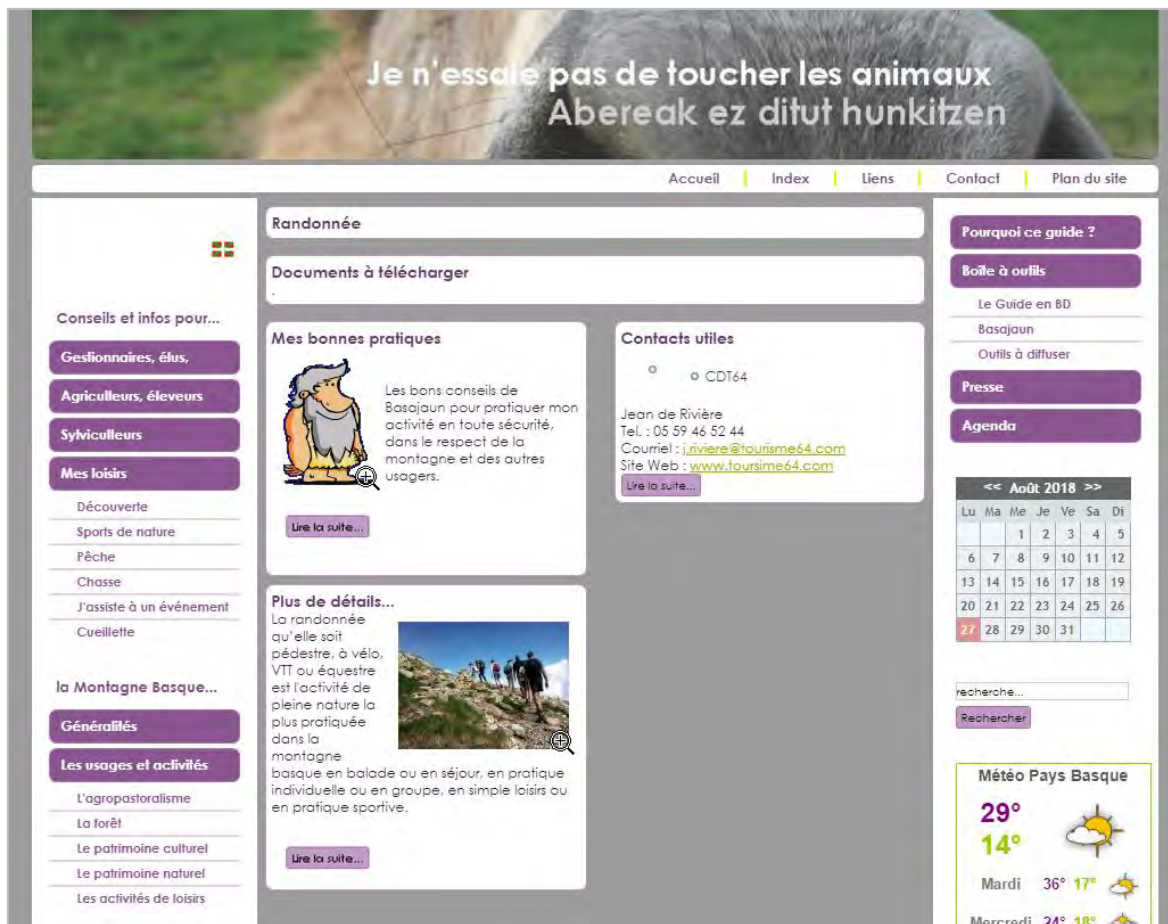


Figure 33 – Visuel du site internet du Guide de bonnes pratiques de la Montagne Basque

Faire vivre le Guide de bonnes pratiques

De 2011 à 2013, la démarche se poursuit avec une phase visant à diffuser ces bonnes pratiques. Pour ce faire, une palette d'outils de communication est réalisée en direction du grand public ou de publics cibles. Il s'agit notamment d'un dépliant diffusé dans les offices de tourisme, de campagnes d'affichage en bord de route, de signalétiques au départ des chemins de randonnée et de bandes dessinées. Basajaun, gardien de la montagne dans la mythologie basque, est l'ambassadeur du guide des bonnes pratiques. Il personnifie la sagesse et diffuse les messages de sensibilisation en direction des usagers de la montagne (Figure 34 et Figure 35).



Figure 34 – Extrait du dépliant du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque



Figure 35 - Extrait de la BDthèque du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque
© Iban Larmaque et Mattin

Plus-value pour le territoire de Belledonne

- **Un site internet unique** rassemblant l'ensemble des informations permettant d'améliorer l'organisation des différentes activités de montagne et de prévenir les conflits d'usage. Cet outil s'adresse à l'ensemble des usagers de la montagne, afin de connaître et respecter les différentes activités et enjeux patrimoniaux du massif, mais aussi aux gestionnaires en leur offrant des outils adaptés, réglementaires et de gestion, pour améliorer la cohabitation des usages. Ce site **complet** répond ainsi aux besoins d'**accessibilité** et d'**homogénéité** de l'information, **contrôlée** et compilée sur une même plateforme, à portée de main depuis une connexion internet. Il constitue également un outil **moderne** et interactif, adapté aux nouvelles attentes du grand public, mais aussi **évolutif**, permettant une mise à jour régulière de l'information. Le site pourrait renvoyer vers la nouvelle application "Jour de chasse", qui constituerait en quelque sorte son extension mobile pour la prévention des conflits d'usage, et vers l'application Suricate, pour la gestion des conflits déclarés.
- **Une charte graphique unique et ludique** pour l'ensemble des outils de communication sur le partage de la montagne. Si l'homogénéité des outils de sensibilisation est essentielle afin de les mettre en valeur et de faciliter leur **identification**, une identité visuelle propre au massif participerait également à l'affirmation d'une **identité de territoire** "Belledonne". Le choix d'un personnage comme guide, garant des bonnes pratiques, constitue un élément particulièrement fédérateur mais aussi favorable à la **pédagogie**, en faisant passer un message de manière positive et humaine.

Difficultés de la démarche

La principale difficulté de la démarche repose sur l'importante animation nécessaire pour mobiliser et maintenir un réseau d'acteurs couvrant différents secteurs d'activité sur un vaste territoire. Se pose également la question des moyens financiers pouvant être mis en œuvre afin de pérenniser un projet qui ne peut s'autofinancer. Enfin, le guide des bonnes pratiques constitue une démarche de sensibilisation au long cours et dont les résultats sont difficilement mesurables. Un entretien plus approfondi avec l'animatrice de la démarche sera réalisé en septembre afin de bénéficier d'un retour d'expérience et d'obtenir des éléments sur le financement des différentes actions associées.

3.2.2. Mallette pédagogique "Bergers" du PNR de Chartreuse

Contexte de la démarche

Les bergers de Chartreuse sont, dans un contexte de croissance de la fréquentation touristique du massif, de plus en plus souvent sollicités par les randonneurs, élargissant de fait leur mission à celle de "médiateur agro-environnemental et touristique". Interrogés sur des questions diverses et variées, ils ne sont aujourd'hui pas suffisamment "armés" pour répondre à ces demandes. Dans ce contexte, plusieurs bergers ont exprimé auprès du PNR de Chartreuse leurs difficultés à assurer ce double rôle : être à la fois responsable du troupeau et de l'alpage, tout en faisant de la sensibilisation aux randonneurs sur le milieu qu'ils traversent, sur les sentiers touristiques à préférer, sur les offres en produits et services du territoire... Face à ce constat, le Parc a réfléchi à la création d'une mallette pédagogique destinée à accompagner les bergers dans l'évolution de leurs missions, en diversifiant leurs compétences et en leur fournissant les informations nécessaires afin d'être en capacité de renseigner et sensibiliser les usagers des alpages. Ce projet a été développé dans le cadre du "Plan Pastoral Territorial de Chartreuse 2016 et les premières mallettes ont été distribuées lors de la saison 2017.

Description de la démarche

La mallette pédagogique réalisée contient à la fois des informations de base pour le berger, offrant un large éventail de connaissances du territoire pour répondre aux questions des randonneurs, et des outils de sensibilisation à consulter sur place ou à distribuer au public (Figure 36).

Détail du contenu de la mallette :

📁 Fiches thématiques synthétiques pour les bergers :

- **Pastoralisme** : enjeux pour les milieux et le paysage, chiffres clés, situation et caractéristiques des différents alpages (*Annexe 3*);
- **Agriculture** : spécificités de l'agriculture de Chartreuse, offres en produits locaux ;
- **Environnement** : les espèces faunistiques et floristiques emblématiques, les zonages environnementaux (Natura 2000, ZNIEFF, Réserve naturelle, ...), le milieu (géologie, paysage...);
- **Tourisme** : les randonnées et sites phares de Chartreuse, le patrimoine culturel et historique, les offres en hébergement et autres services (restauration, bien-être, activité pleine nature, ...), les règles de bonnes pratiques en randonnée... ;
- **Territoire** : caractéristiques physiques du massif, le PNR de Chartreuse, mission des Parcs Naturels Régionaux...



Figure 36 – Mallette pédagogique "Bergers" du PNR de Chartreuse

Source : PNR de Chartreuse

➤ Outils pédagogiques et de sensibilisation à destination du public :

- Une carte grand format et plastifiée de l'alpage et de ses itinéraires balisés à afficher sur la cabane pastorale ou autre pour être visible par les randonneurs.
- Des jeux pédagogiques pour les enfants sur les alpages, à pratiquer en autonomie (fiches jeux) ou animés par le berger s'il le souhaite (fiches activités) (*Annexe 4*).
- Des documents à distribuer au public dont des flyers ludiques sur la réglementation de la réserve des Hauts-de-Chartreuse (*Annexe 5*) et sur les chiens en alpages ainsi qu'un flyer de valorisation des produits proposés par les éleveurs de l'alpage (*Annexe 6*).

Mise en place en 2017, le retour d'expérience sur la démarche est relativement limité et même inexistant au niveau du grand public. Les bergers demandeurs ont par contre exprimé leur satisfaction vis-à-vis de cet outil qui répond totalement à leurs attentes.

Plus-value pour le territoire de Belledonne

Si la mallette pédagogique du Parc de Chartreuse est initialement destinée aux bergers, sa diffusion vers d'autres professionnels de la montagne et du tourisme apparaît tout à fait pertinente. Sur Belledonne, elle répondrait notamment à une **demande** répétée de la part des gardiens de refuges de formation et de mise à disposition de documents ressources permettant de faciliter l'information et la sensibilisation du public. La valorisation de la mallette pédagogique auprès des agents d'accueil en offices de tourisme et des accompagnateurs en moyenne montagne constitue d'ailleurs un objectif du PNR de Chartreuse pour les années à venir. L'objectif de cet outil est de contribuer à la formation d'acteurs relais en mesure de diffuser une information **homogène** et **vérifiée** sur les points d'accueil touristique mais aussi en alpage. Ces "ambassadeurs des bonnes pratiques" répondent par ailleurs au besoin de **contact humain** dans la communication, identifié comme le meilleur vecteur de sensibilisation du grand public. Enfin, la mallette pédagogique constitue un outil **peu coûteux** au regard des démarches de médiation présentielle habituellement portées par les territoires, telles que les actions de maraudage (6000€ de prestation pour le Parc de Chartreuse).

Difficultés de la démarche

Les difficultés de cette démarche reposent essentiellement sur le suivi du contenu des mallettes, l'approvisionnement des bergers en flyers ainsi que sur la question de la mise à jour de l'information, du renouvellement des fiches thématiques.

CONCLUSION

La démarche engagée par l'Espace Belledonne pour la conciliation des activités de montagne s'inscrit dès ses débuts dans le principe de la "gestion partagée". Initié en 2018, ce projet repose non seulement sur la participation des différents partenaires de l'association mais sur une mobilisation transversale des acteurs du territoire.

La dimension participative a été centrale pour la construction d'un diagnostic partagé du multi-usage des alpages, prenant en considération les problématiques et attentes de chacun. La consultation d'acteurs ponts dans le cadre d'entretiens individuels et la mise en place d'un temps de concertation ont permis d'identifier l'ensemble des conflits d'usage issus de la cohabitation des diverses activités de montagne. Parfois associées à une concurrence dans l'utilisation de l'espace ou aux externalités négatives de certaines pratiques, ces oppositions sont le plus souvent dues à une méconnaissance des règles élémentaires de l'environnement montagnard. La fréquentation croissante des alpages par un public plus citadin et plus inexpérimenté qu'autrefois est ainsi à la source de nombreuses problématiques vis-à-vis de l'environnement et des activités traditionnelles (pastoralisme, sylviculture, chasse).

La communication auprès des différents usagers des alpages et notamment des pratiquants d'activités de pleine nature constitue un levier essentiel afin de tendre vers un partage plus harmonieux de la montagne. Les échanges réalisés avec les acteurs du territoire ont permis de recenser les nombreuses démarches de sensibilisation existantes sur Belledonne ainsi que leurs atouts et faiblesses. Cet état des lieux a fait ressortir un besoin flagrant de plus grande accessibilité et homogénéité de l'information et des supports de communication. Il a également permis de mettre en avant l'efficacité du contact humain dans la sensibilisation ainsi que la nécessité de se saisir des nouvelles technologies pour une meilleure diffusion de l'information.

Une réflexion a été engagée afin d'identifier de nouvelles démarches permettant d'organiser une meilleure cohabitation des usages de la montagne. Initiée avec les acteurs du territoire durant la phase de diagnostic, elle a été poursuivie par la réalisation d'un benchmark auprès de divers territoires de montagne et structures associées. Cette démarche a mis en lumière deux actions particulièrement intéressantes afin de répondre aux besoins de Belledonne : le Guide des bonnes pratiques de la Montagne Basque et la mallette pédagogique "Bergers" du Parc de Chartreuse. Développées sur le territoire, elles permettraient d'aboutir à un faisceau d'outils de sensibilisation efficaces et complémentaires :

- Un site internet unique, accessible depuis chez soi, regroupant l'ensemble des informations à destination des gestionnaires et de l'ensemble des usagers de la montagne : outils réglementaires et de gestion pour mieux prévenir et gérer les conflits d'usage, règles de bonnes pratiques, sensibilisation vis-à-vis des activités traditionnelles et des enjeux patrimoniaux ;
- Une communication papier à retrouver sur les points d'accueil touristique, définie par la même charte graphique que le site internet, facilement identifiable, ludique et participant à l'affirmation de l'identité de territoire "Belledonne" ;
- Deux applications mobiles, relayées par le site internet et les supports de communication papier, permettant d'une part de mieux connaître et respecter les usages coutumiers de la montagne (application "Jour de chasse" élargie) et d'autre part de signaler aux gestionnaires les problèmes rencontrés dans le cadre des activités de pleine nature (application Suricate) ;

➤ Une signalétique alpage unique, sobre et intégrée, apportant sur le terrain une information sur les bons comportements mais aussi sur les différents enjeux associés aux espaces pastoraux ;

➤ Une mallette pédagogique fournissant aux bergers, gardiens de refuge, agents d'accueil en office de tourisme ou encore guides et accompagnateurs les informations nécessaires afin d'être en capacité de renseigner et sensibiliser les usagers des alpages, de constituer des "ambassadeurs des bonnes pratiques".

La concertation constituera également la clé dans la poursuite de ce projet. Un groupe de travail mobilisant les acteurs locaux des différents secteurs d'activité devra être mis en place afin de co-construire les futures démarches de sensibilisation : validation du choix des actions à expérimenter sur Belledonne, définition des différents aspects techniques, apport du contenu sur les différentes thématiques, choix financiers... L'élargissement de la réflexion aux problématiques de cohabitation des activités traditionnelles montagnardes sera alors nécessaire pour une prise en compte globale de la multifonctionnalité de la montagne.

Si la sensibilisation constitue un levier indispensable et à privilégier dans la régulation des conflits d'usage, elle doit obligatoirement être accompagnée d'autres formes d'actions de la part des gestionnaires et des acteurs de la montagne. Concernant la problématique des chiens de protection de troupeaux, il s'agit notamment de jouer sur la formation des éleveurs, sur la sélection et l'éducation des chiens ou encore sur le recrutement de bergers compétents et investis dans la question du partage de la montagne. L'aménagement des alpages peut également représenter une solution à certaines problématiques. La mise en place de dispositifs de franchissement de clôtures adaptés, tels que les passages en chicane ou en marches d'escalier, permettent par exemple la libre circulation des usagers tout en évitant les risques d'oubli de fermeture des barrières. Enfin, la réglementation constitue un dernier axe de gestion des conflits d'usage. C'est la voie qui a été suivie sur la commune de Revel afin de faire face aux impacts de la sur-fréquentation sur l'alpage de la Pra, situé en zone Natura 2000. Un arrêté municipal établit en juillet 2018 y interdit désormais la pratique du camping sauvage et des feux de camps ainsi que le bivouac sur certains secteurs à enjeux (rives des lacs, zones humides, plans de parcage des moutons). Ce type de mesure doit désormais être porté à réflexion sur l'ensemble des communes de Belledonne afin de prendre en compte les enjeux particuliers de chaque alpage du massif. ■

BIBLIOGRAPHIE

- Bessy O., Mouton M., 2004. Du plein air au sport de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux. *Cahiers espaces* n°81, pp. 13-29.
- Cadoret A., 2006. Conflits d'usage liés à l'environnement et réseaux sociaux : Enjeux d'une gestion intégrée ? Le cas du littoral du Languedoc-Roussillon. Doctoral dissertation, Université Paul Valéry-Montpellier III.
- Corneloup J., 2006, Les cultures sportives de la montagne d'aujourd'hui et de demain. *La Montagne Terrain de jeu et d'enjeux*, collection Sportsnature.org, Editions du Fournel, L'Argentière la Bessée, pp.72.
- Couix, N., Pardo, C. & Arranz, J., 2015. Une méthode de diagnostic partagé de territoire, des implicites. Dans *Partenariats pour le développement territorial* (pp. 87-102). Versailles, France : Editions Quæ.
- Euskal Herriko Mendi Elkargoen Batasuna. *Guide de Bonnes Pratiques de la Montagne Basque* [en ligne]. Consulté le 28/08/2018. Disponible à l'adresse : <http://guide-montagne-basque.com/>
- Kaufmann J.-C., 1996. L'entretien compréhensif. *Paris, Nathan*.
- Lardon S. & Piveteau V., 2005. Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoire : une approche par les modèles spatiaux. *Géocarrefour*, 80(2), 75-90.
- Lazaro L., 2015. Estives en partage : une approche relationnelle des externalités du pastoralisme collectif pyrénéen. *Géographie*. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II.
- Mauco C., Peyrache-Gadeau V., Raymond R., 2005. Le diagnostic transversal : de l'importance des conditions de conception des dispositifs de développement. Le projet « Centre de Service et de Compétences Territoriales » de l'Espace Belledonne. *Géocarrefour*, vol.80/2, 2005, p.101-110.
- Melé P., Larrue C., Rosemberg M., 2003. Introduction : Conflits, territoires et action publique. *Conflits et territoires*, Presses universitaires François Rabelais, pp.224, Maison des sciences de l'homme "Villes et territoires"
- Mounet J.-P., 2007. Sports de nature, développement durable et controverse environnementale, *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 15, n°2, p. 162-166.

ANNEXES



Annexe 1 – Guide d'entretien

Diagnostic multi-usage de la montagne

Contexte

L'Espace Belledonne a initié un travail sur de nouveaux modes de gestion de son patrimoine reposant sur la responsabilisation et la concertation en transversalité des acteurs concernés. De premières expérimentations ont contribué à structurer le territoire de Belledonne en impliquant les acteurs locaux dans la gestion des espaces naturels et de leurs ressources, avec la volonté de dépasser les conflits ainsi que la reconnaissance des complémentarités et des spécificités de chacun.

Dans le cadre du contrat de partenariat Belledonne avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes (2018-2020), le territoire souhaite élargir ce principe de gestion en transversalité à l'amélioration de la cohabitation des activités de montagne. L'axe 5 engagé dans le cadre du projet de gestion partagée se focalise plus spécifiquement sur les conflits d'usage dans les milieux ouverts d'altitude, espaces d'expérimentation particulièrement intéressants où des activités très diverses cohabitent tout au long de l'année et présentant ainsi un fort enjeu de médiation. Ce volet s'articule autour de 3 actions :

- Un état des lieux des pratiques, acteurs et conflits d'usages associés au milieux ouverts d'altitude ainsi que des différentes actions de sensibilisation mises en place pour prévenir ces conflits. [Cette action repose sur la conduite d'entretiens avec les représentants des différents acteurs et usagers de la montagne.](#)
- L'enrichissement des démarches de sensibilisation sur la base d'un benchmark et d'entretiens approfondis avec des porteurs de projet.
- Le développement en concertation avec les acteurs du territoire de nouvelles actions de sensibilisation permettant d'améliorer la cohabitation des activités de montagne.

Trame de l'entretien

1. Présentation de la structure rencontrée et de l'activité

- Missions et organisation de la structure
- Caractéristiques des activités pratiquées : localisation et période de pratique, types de pratiquants, autres acteurs investis, ...

2. Les conflits d'usage

- Identification des conflits d'usage, c'est-à-dire des incompatibilités relevées avec d'autres pratiques qui utilisent ou exploitent les mêmes espaces ou ressources naturelles : usagers/acteurs concernés, nature du conflit
- Importance du conflit d'usage : nuisance ou entrave, fréquence, espaces concernés

3. Les démarches de sensibilisation au service de la cohabitation des activités

- Les outils ou événements connus permettant d'éviter ou de réduire les conflits d'usage, de sensibiliser les pratiquants sur cette problématique
- Les points positifs de ces démarches, les faiblesses/blocages et pistes d'amélioration



Annexe 2 – Guide d'entretien

Benchmark – Démarches de sensibilisation

Trame d'entretien

1. Présentation du territoire

Contexte multi-usage du territoire

2. Caractéristiques de la démarche

- Type de démarche : outil, évènement...
- Caractéristiques techniques :
 - Outil : type de support, forme, fonctionnement, message véhiculé, implantation/diffusion
 - Evènement : type d'évènement, intervenants, message véhiculé, fréquence, période, lieu
- Conflits d'usage traités
- Public visé
- Limites contractuelles ou géographiques (périmètre) de la démarche

3. Création de la démarche

- Parties prenantes du projet : porteur du projet, maître d'œuvre, prestataires, partenaires (techniques, financiers, institutionnels), comité de pilotage...
- Méthodologie : identification des enjeux, sélection des conflits, choix du type de démarche, définition des caractéristiques techniques...
- Coût

4. Retour d'expérience

- Les points forts et réussites de la démarche
- Les points faibles et blocages
- Les pistes d'amélioration

Le Pastoralisme en Chartreuse

Mallette pédagogique alpages • Fiche thématique n°4

Les espaces pastoraux

Les espaces pastoraux se caractérisent par une surface herbeuse destinée au pâturage, qui n'est ni fauchée ni labourée. Au sein des espaces pastoraux, on distingue les alpages (ou unités pastorales) des zones pastorales, dont la fonction ne se réduit pas à l'estive. L'essentiel des zones pastorales intermédiaires se situe à moyenne altitude. Elles permettent de subvenir aux besoins fourragers du cheptel notamment pendant l'intersaison, et le maintien de milieux ouverts à proximité des habitations.

DEUX TYPES D'ESPACES PASTORAUX

Les unités pastorales = surfaces pastorales à fonction spécialisée d'estive. 1 seul gestionnaire pastoral (collectif ou individuel)

Les zones pastorales = pas de fonction spécialisée d'estive (fonction d'intersaison, d'hivernage, mais pouvant aussi accueillir des animaux l'été). 1 ou plusieurs gestionnaires pastoraux

EN PRATIQUE

Unités pastorales = alpages

Zones pastorales = zones intermédiaires, de plus faibles altitudes

Alpages de Chartreuse

- **13 alpages** dont 7 totalement ou partiellement dans la Réserve Naturelle (seulement 5 sont actuellement pâturés)
- Plus de **3500 hectares**
- **6000 bêtes** dont environ 4500 ovins et 1500 bovins
- 3000 ha d'espaces pastoraux en zone intermédiaire

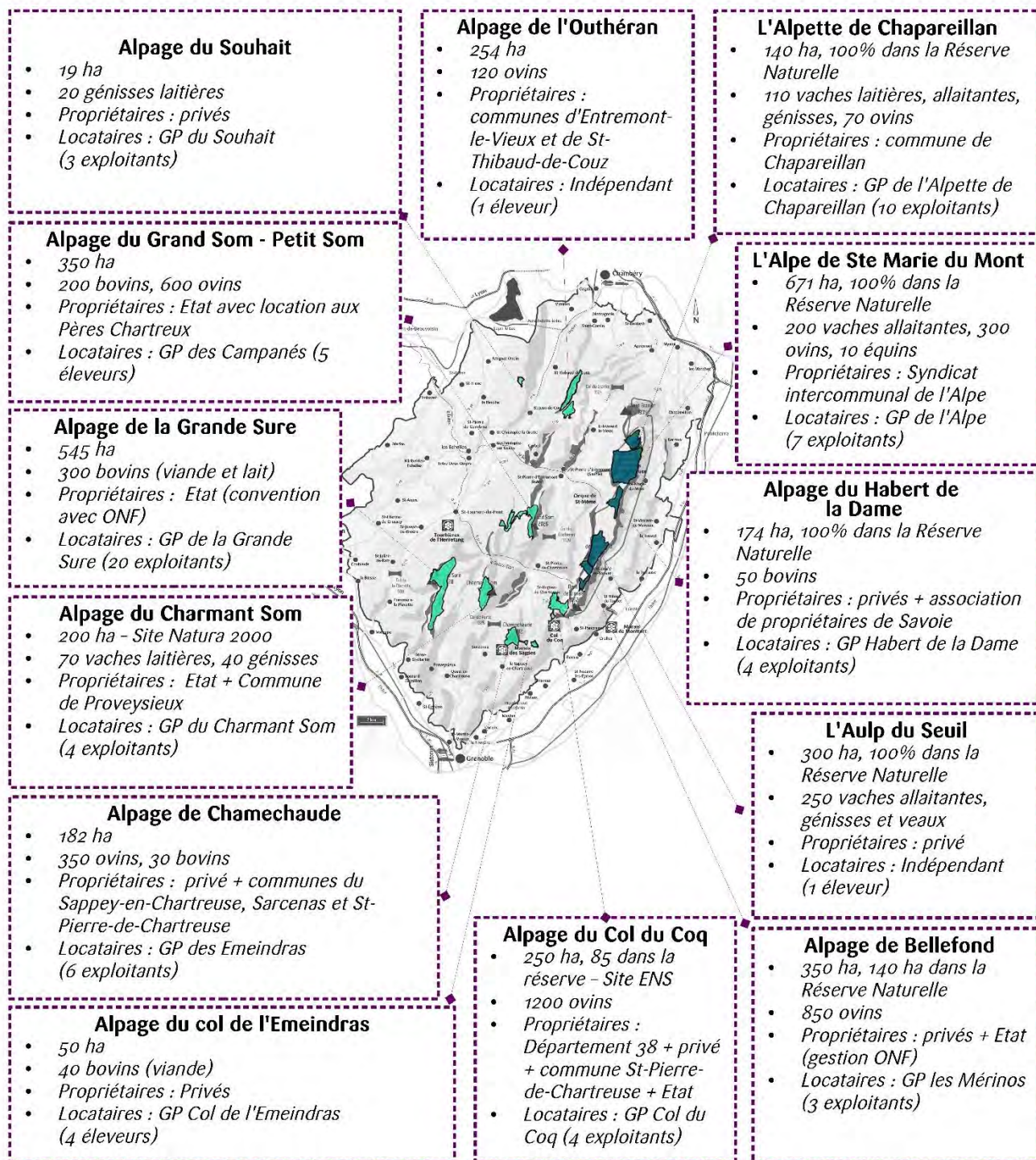


▲ **Alpage du Charmant Som**
© B. Jourdain



Zone intermédiaire de Joigny ▲
© B. Jourdain





© J.-L. Augier

Les différents classements présents sur les alpages



Natura 2000

- Réseau écologique européen visant à protéger des espaces et des milieux fragiles, sensibles, rares à l'échelle européenne. La gestion s'appuie sur un document d'objectifs
- Pas de réglementation spécifique
- Alpages concernés : Charmant Som, alpages de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse



Réserve Naturelle Nationale

- Protection par voie réglementaire d'un milieu naturel. Voir fiche "La Réserve".
- Réglementation stricte spécifique au site, et fixée dans le décret de création ; toute intervention susceptible de porter atteinte à l'intégrité du milieu est strictement interdite.
- Alpages concernés : Alpages de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse



Parc naturel régional

- Projet de territoire dont la gestion s'appuie sur une Charte, renouvelée tous les 15 ans.
- Le statut Parc ne génère pas de réglementation particulière. Les réglementations communales, départementales, régionales et nationales s'appliquent, et les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la Charte du Parc.
- Alpages concernés : Tous



Espace Naturel Sensible

- Protection par acquisition foncière et gestion par une collectivité locale
- La réglementation est spécifique à chaque ENS
- Alpages concernés : Col du Coq

Les alpages sentinelles en Chartreuse

Les évolutions climatiques actuelles risquent d'avoir un impact sur les domaines pastoraux et les exploitations agricoles qui en dépendent. Afin de mieux les appréhender sur son territoire, le Parc de Chartreuse s'est engagé dans le programme de recherche Alpages Sentinelles, également suivi par de nombreux autres massifs alpins. Trois alpages chartroussins sont concernés : l'Alpette de Chapareillan, le Charmant Som et Le Col du Coq. Le but est de mieux comprendre comment l'évolution climatique s'intègre aux contraintes de gestion d'un alpage (évolutions des politiques agricoles, mesures mises en place, interlocuteurs...), et d'en anticiper l'impact.

Cette fiche thématique est proposée par le Parc naturel régional de Chartreuse



Maison du Parc
38380 St-Pierre-de-Chartreuse
04 76 88 75 20
accueil@parc-chartreuse.net
www.parc-chartreuse.net

Avec le soutien de



Enquête sur l'alpage

Mallette pédagogique alpages • Fiche jeu n°1

But du jeu : l'objectif est de résoudre l'énigme décrite dans cette fiche en enquêtant sur l'alpage (tous les participants jouent ensemble). Il vous faudra observer, vous aider des éléments du milieu et peut-être aller chercher des renseignements auprès du berger (s'il est disponible... sinon, ne le perturbez pas dans son travail !).

Jeu collaboratif

Type : enquête policière

Âge : 8 ans et +

Durée : 1h environ

Nombre : 3 à 12 pers.

Déroulement : Définissez un meneur qui gardera cette fiche et donnera les instructions aux participants-enquêteurs. Le meneur suit la feuille de route point par point et donne les missions puis les explications aux participants. Bonne chance !

Gaspard, le berger, a perdu 10 de ses bêtes... que leur est-il arrivé ?

Les suspects

(montrer les portraits robots aux enquêteurs)



Le lynx

C'est un prédateur de la faune sauvage (chamois, chevreuil, ...) mais il arrive parfois malheureusement qu'il s'attaque aux animaux d'élevage. Le lynx est de retour dans les Vosges et le Jura depuis les années 1970, et recolonise timidement les Alpes freiné par les barrières humaines qui fragmentent le territoire : vallées fortement urbanisées, autoroutes, etc. La Chartreuse a une situation privilégiée pour ce félin car une connexion naturelle existe avec le Jura par le massif de l'Épine.



Le vératre

C'est une grande plante qui affectionne les milieux montagnards et notamment les alpages où elle a tendance à devenir envahissante. Malheureusement, le vératre blanc est très toxique : si les animaux le mangent, ils peuvent en mourir ! Quand il n'est pas en fleur, on peut le confondre avec la gentiane jaune, mais les feuilles de cette dernière sont opposées (en face les unes des autres) sur la tige.

Illustrations : Pablo Vasquez





L'eau

Comme tous les êtres vivants, les animaux des troupeaux ont besoin d'eau pour vivre. Ils en trouvent une partie dans les plantes qu'ils mangent, et parfois dans la rosée matinale, mais si elle est absente sur l'alpage, cela peut être une catastrophe !

À vous maintenant de mener l'enquête pour savoir si un de ces 4 suspects est véritablement le coupable... !



Le randonneur et son chien

Les chiens peuvent perturber le travail sur l'alpage : ils font peur aux bêtes et peuvent ainsi disperser le troupeau. Ils distraient les chiens de conduite dont le travail est de rassembler les bêtes, ou interagissent avec les chiens de protection (patous) qui doivent protéger le troupeau face aux prédateurs (chiens, loups, lynx).

Randonner avec son chien sur un alpage peut donc avoir un impact sur le troupeau...

Illustrations : Pablo Vasquez

Suspect n°1 : le lynx

1) Observez le troupeau. Quel type de bête y a-t-il dans le cheptel ?

Analyse : Le lynx est un prédateur relativement petit (60-70 cm au garrot et une vingtaine de kilos) qui chasse en solitaire. Sa proie sauvage de prédilection est le chevreuil, et il ne s'en prend pour ainsi dire jamais à plus gros... Dans les cas d'attaques sur des troupeaux domestiques, les vaches ne sont jamais les cibles, étant des proies bien trop imposantes pour ce prédateur qui privilégie les moutons et les chèvres.

Si les bêtes qui constituent le troupeau sont uniquement des vaches, vous pouvez donc passer au suspect suivant... Sinon passez au point 2.

2) Cherchez bien, est-ce que vous voyez les éléments suivants sur l'alpage : Patou (gros chien blanc), filets électrifiés (souvent orange et vert) pour garder les moutons ?

Analyse : Ces dispositifs servent à se protéger contre les attaques des prédateurs (le loup plus particulièrement). Les Patous sont éduqués pour considérer le troupeau comme le leur, donc en cas de danger, ils protègent les brebis. Les filets sont électrifiés et donc très efficaces pour repousser le prédateur. Si un de ces dispositifs est présent, ce n'est donc certainement pas le lynx le coupable, passez au suspect suivant. Sinon, passez au point 3.

3) Renseignez-vous auprès du berger pour savoir s'il a déjà subi une attaque de lynx en Chartreuse ? Et si oui, combien de bêtes a-t-il perdu ?

Analyse : Comme on l'a vu, le lynx est un « petit » prédateur, solitaire et forestier. Quand il s'attaque au cheptel domestique, il prélève souvent discrètement un animal (rarement plus) isolé du reste du troupeau, à proximité des bois. Il n'y a donc quasiment aucune chance que ce soit lui qui ait attaqué 10 bêtes... passez au suspect suivant.

4) Arpentez l'alpage à la recherche de cette plante (attention, ne pas la confondre avec la gentiane jaune !)

Analyse : Si elle n'est pas présente sur l'alpage, on peut dire qu'elle a un alibi en béton ! Passez au suspect suivant. Si vous en avez trouvé, passez au point 5.

5) Observez, parmi les plants de vératre que vous avez trouvés, si vous voyez des indices qui prouveraient que les animaux en ont mangé

Analyse : Les animaux, même domestiques, savent quelles plantes ils peuvent manger et lesquelles sont toxiques. Il est donc extrêmement rare qu'ils mangent le vératre. Ce suspect est disculpé...

6) Cherchez si vous trouvez de l'eau « à l'état naturel » sur l'alpage : lac, mare, torrent, ruisseau, source, ...

Analyse : Le massif de Chartreuse est constitué de roche calcaire qui est perméable, il y a donc rarement de l'eau à l'état naturel sur les alpages. Si vous avez eu la chance d'en trouver tout de même, passez au suspect suivant, sinon passez au point 7.

7) Y a-t-il un aménagement fait par le berger ou l'éleveur pour donner de l'eau aux bêtes ?

Analyse : S'il n'y a pas de source naturelle, un autre moyen doit être trouvé, car le troupeau ne peut pas se passer d'eau. Soit une source lointaine est captée, soit l'éleveur monte de l'eau en tracteur. Dans tous les cas, un dispositif est aménagé pour que les bêtes puissent boire : abreuvoir, bachasson, tonne à eau, ... L'eau n'est donc certainement pas le suspect à retenir...

8) Cherchez si vous trouvez quelque part une des indications suivantes :



Analyse : Le premier panneau est explicite. Les deux suivants indiquent que vous êtes, soit sur un Espace Naturel Sensible (ENS), soit sur une Réserve Naturelle Nationale. Dans le massif, sur l'ENS du Col du Coq et sur toute la Réserve des Hauts de Chartreuse, les chiens sont interdits, même tenus en laisse. Donc, si vous avez trouvé un de ces trois panneaux, cela ne peut a priori pas être eux les coupables. Si vous n'avez trouvé aucun des trois, passez au point 9.

9) Enquêtez auprès du berger (s'il est disponible encore une fois) : est-il possible qu'un randonneur avec son chien ait pu passer par là ?

Analyse : Sur tous les alpages de l'Isère, les chiens sont interdits, en dehors de ceux de travail bien sûr... Notre suspect ne pouvait pas se trouver sur l'alpage avec son chien, il est donc innocent !

A l'issue de cette première enquête, les 4 suspects ont dû être acquittés... L'énigme demeure entière : qu'est-il arrivé aux bêtes de Gaspard ?

Quelques indices pour vous aider... suivez la feuille de route sur la page suivante.

10) Combien y a-t-il de bêtes dans le troupeau ? Est-il possible de toutes les compter ?

Si oui, demandez au berger combien il a de bêtes et comparez au nombre que vous avez trouvé. Est-ce le même ?

Si non, passez au point 11, vous disposez déjà d'un bon indice.

11) Y a-t-il un parc (barbelé, fil électrique) autour de l'alpage ?

Si oui, faites-en le tour et observez s'il y a des clôtures et si elles sont abîmées. Les alpages sont si grands que c'est presque toujours le cas.

Si non, passez à la solution, vous avez un bon indice.

Solution

Vous avez acquitté 4 suspects, et vous disposez maintenant de deux indices... avez vous trouvé la solution ?

→ *Le meneur propose aux participants de se mettre d'accord sur une réponse commune, et de reconstituer le scénario de la disparition. Il lit ensuite au groupe la réponse.*

Voici ce qu'il s'est passé :

Comme vous avez pu vous en rendre compte tout au long de votre enquête, garder un troupeau n'est pas tâche facile ! Les bêtes vont et viennent à leur guise et ne restent pas toujours groupées... Certaines vont se reposer ou se balader en forêt, sous un arbre, ... Il arrive souvent que certaines s'éloignent ou s'égarent. C'est le travail du berger et de son chien : être sûr d'avoir tout leur troupeau, le rassembler, le conduire sur des zones où l'herbe est meilleure... et plus il y a de bêtes, plus c'est compliqué ! Certains en comptent parfois plus de 1000... voir qu'il en manque n'est, alors, pas chose aisée ! Et il serait aussi compliqué d'entretenir un parc vraiment efficace pour contenir le troupeau. Il arrive donc parfois que certaines bêtes soient portées disparues, mais le berger les retrouve la plupart du temps...

Dans notre cas, comme tous les suspects ont été acquittés, il est fort probable que les dix bêtes soient allées voir ailleurs si l'herbe n'était pas plus verte... Gaspard et son chien les retrouveront certainement d'ici peu, cachées derrière un fourré, sur une vire, ou dans la forêt.



© Jérôme Bailly

Ce jeu est proposé par le Parc naturel régional de Chartreuse



Maison du Parc
38380 St-Pierre-de-Chartreuse
04 76 88 75 20
accueil@parc-chartreuse.net
www.parc-chartreuse.net

Avec le soutien de



Sur la Réserve des Hauts de Chartreuse...




Réserve Naturelle
HAUTS DE CHARTREUSE

La Réserve des Hauts de Chartreuse



Entre Chambéry et Grenoble, dans les Préalpes calcaires du Nord, la partie Est du massif de la Chartreuse s'étend en un vaste monument rocheux bordé de hautes parois, du Mont Granier au Nord à la Dent de Crolles au Sud.

Accessible uniquement à pied, cet espace en partie modifié par l'homme a conservé une richesse naturelle exceptionnelle.

Comme les 160 autres Réserves Naturelles de France, les Hauts de Chartreuse ont fait l'objet d'un classement par l'Etat afin de préserver le site, menacé par des projets d'aménagement. Le Parc naturel régional de Chartreuse en a été désigné gestionnaire en 2001.

La **Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse** a pour mission de protéger et gérer ce territoire pour que les diverses activités qui s'y exercent (élevage, exploitation forestière, randonnée...) soient compatibles avec la préservation de la faune, de la flore et du paysage.

Les chiens sont interdits, même tenus en laisse.

Un chien, même inoffensif, est perçu comme un prédateur par les animaux sauvages. Il peut commettre de nombreux dégâts en toutes saisons.

Toute cueillette ou ramassage est interdit.

Seuls la vulnéraire et le thé des Alpes peuvent être prélevés, dans la limite de ce qu'une main peut contenir.

Les feux sont interdits.

En altitude, les foyers détruisent le sol qui est plus fragile et met de nombreuses années à se régénérer.

Les véhicules à moteur sont interdits.

Dans ces milieux sensibles, ils nuisent à la quiétude de la faune et érodent fortement les sols.

Le camping est interdit

Mais le bivouac est autorisé (entre 19h00 et 9h00)

Le dépôt de déchets est interdit

Mais cette règle de bon sens s'applique partout ailleurs...



En arrivant sur les Hauts de Chartreuse vous ne pourrez pas rester insensible à ce paysage grandiose et diversifié, où la faune et la flore sont d'une grande richesse.

Pour préserver ce milieu et ce paysage, la pratique des activités de pleine nature (parapente, escalade, ...) peut être réglementée. Rendez vous sur le site du Parc de Chartreuse pour en savoir plus : <http://www.parc-chartreuse.net>



Maison du Parc
38380 St-Pierre-de-Chartreuse
04 76 88 75 20
accueil@parc-chartreuse.net
www.parc-chartreuse.net



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



CHARTREUSE



© Lise Denat



U



Alpette de Chapareillan



Type d'élevage :
bovins & ovins

Type de produits :
lait et viande







Le troupeau est constitué de 150 bovins (élevés pour la viande ou le lait) et de 80 ovins (élevés pour la viande). Le lait est vendu à la coopérative laitière des Entremonts et labellisé « Marque Parc », il est ensuite transformé et commercialisé par cette coopérative.

Produits

7 types de fromages de montagne au lait cru de vache :

- ✿ Pâte pressée cuite (L'estival)
- ✿ Pâte pressée mi-cuite (Le Chartreux, le Granier, la raclette)
- ✿ Pâte pressée non cuite (Délice de Chartreuse, tomme de Chartreuse, tomme de montagne)



© PNRC



© Sica du Granier

Coopérative laitière des Entremonts

Sica du Granier, Epernay
73670 Entremont-le-Vieux
04 79 65 89 85
sica-du-granier@orange.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Parc
naturel
régional
de Chartreuse

TABLES

Table des figures

Figure 1 – Territoire de la chaîne de Belledonne	4
Figure 2 - L'agglomération grenobloise au pied de la chaîne de Belledonne.....	5
Figure 3 – Périmètre des 59 communes adhérentes à Espace Belledonne.....	7
Figure 4 – Comité de pilotage élargi du Plan Pastoral Territorial de Belledonne	19
Figure 5 – Exemple de fiche-support pour les ateliers de travail en groupe.....	20
Figure 6 – Carte des espaces naturels protégés du massif de Belledonne	26
Figure 7 – Carte des activités et acteurs de la montagne en Belledonne	27
Figure 8 – Rencontre entre traileurs et patous	28
Figure 9 – Zone sur-piétinée sur les bords du Lac Achard	33
Figure 10 - Schéma des conflits d'usage.....	35
Figure 11 – Panneau national de sensibilisation sur la présence des patous	38
Figure 12 – Panneau alpage de la Fédération des Alpages de l'Isère	39
Figure 13 – BD "Rencontre avec les chiens de protection de troupeau, quelques réflexes à adopter" de la DDAF des Alpes-de-Haute-Provence	40
Figure 14 – Dépliants officiels chiens de protection	40
Figure 15 – Dépliant "Petit Guide de la randonnée" – Les sentiers des Bergers	41
Figure 16 - Fiche pratique de la FAI - Aborder un troupeau de vaches ou de brebis en alpage en situation de randonnée ou de trail	41
Figure 17 – Pasto, le journal des p'tits bergers (2018, Editions Bayard Nature et Territoire)....	42
Figure 18 – Site internet de la Haute traversée de Belledonne – Page Pastoralisme	43
Figure 19 – Rencontre débat dans le cadre du Festival du Film "Pastoralismes et Grands Espaces"	44
Figure 20 – Panneaux chasse en cours signalant une battue, en Isère (a) et en Savoie (b). 44	
Figure 21 – Panneau jour de chasse du département de la Savoie	45
Figure 22 – Visuels de l'application Jour de chasse Isère	45
Figure 23 – La Fête de la forêt en Belledonne	46
Figure 24 – Principe de fonctionnement de l'outil Biodiv'sport	47
Figure 25 – Panneau de sensibilisation sur le sentier d'interprétation de la tourbière de l'Arselle.....	48
Figure 26 – Mise en place d'un panneau d'information sur le refuge hivernal de Combe madame	48
Figure 27 - Dépliant Rapaces et vol libre - Belledonne	48
Figure 28 – Visuel de l'application SURICATE	49
Figure 29 – Extrait du clip Respec'Trail de la campagne vidéo des PNR de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.....	49
Figure 30 - Exemple de pictogrammes "recommandations" et "alertes-interdictions"	51
Figure 31 – Exemple de canevas de pictogrammes (panneau rectangulaire et totem).....	52
Figure 32 - Exemples de panneaux d'information (entrée d'estive et cabane pastorale)	52
Figure 33 – Visuel du site internet du Guide de bonnes pratiques de la Montagne Basque 57	
Figure 34 – Extrait du dépliant du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque.....	57
Figure 35 - Extrait de la BDthèque du Guide de bonnes pratiques de la Montagne basque 58	
Figure 36 – Mallette pédagogique "Bergers" du PNR de Chartreuse.....	60

Table des tableaux

Tableau 1 – Activités hivernales en montagne spécifiquement aménagée.....	21
Tableau 2 - Activités hivernales en montagne peu aménagée	22
Tableau 3 - Activités estivales en montagne spécifiquement aménagée.....	22
Tableau 4 - Activités estivales en montagne peu aménagée	23

Table des sigles et acronymes

AAPPMA	Association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques
ACCA	Association communale de chasse agréée
ADABEL	Association pour le développement de l'agriculture de Belledonne
AFP	Association foncière pastorale
AGATE	Agence alpine des territoires
AMM	Accompagnateur en moyenne montagne
CEN	Conservatoire d'espaces naturels
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
DDT	Direction départementale des territoires
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
FAI	Fédération des alpages de l'Isère
FDC73	Fédération des chasseurs de Savoie
FDCI	Fédération départementale des chasseurs de l'Isère
FFCAM	Fédération française des clubs alpins et de montagne
FFME	Fédération française de la montagne et de l'escalade
FFRP	Fédération française de la randonnée pédestre
FFVL	Fédération française de vol libre
FRAPNA	Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature
GDA	Groupement de développement agricole
GP	Groupement pastoral
LEADER	Liaison entre actions de développement de l'économie rurale
LPO	Ligue de protection des oiseaux
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONF	Office national des forêts
PAEC	Projet agro-environnemental et climatique
PNR	Parc naturel régional
PPT	Plan pastoral territorial
SEA	Société d'économie alpestre
SUACI	Service d'utilité agricole à compétence interdépartementale
VTT	Vélo tout terrain
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

Table des matières

Introduction	1
Partie 1 - Contexte Territorial et politique	3
1. Territoire et enjeux de Belledonne	4
2. L'Espace Belledonne	6
2.1. Organisation de l'Espace Belledonne	6
2.2. Missions de l'Espace Belledonne	6
3. Contrat de partenariat Belledonne - Région 2018-2020	8
3.1. Un nouveau souffle pour l'Espace Belledonne	8
3.2. La "gestion partagée" au cœur du contrat de partenariat	8
3.3. Démarches de conciliation des ressources et des activités humaines	9
Partie 2 - Multi-usage de la montagne, enjeux et diagnostic	11
1. Une montagne de plus en plus multifonctionnelle qui pose la question de la cohabitation des usages	12
1.1. Des sports de nature en pleine évolution	12
1.2. Les conflits d'usage en alpage, un enjeu à saisir	13
1.3. Expérimenter des démarches de sensibilisation pour améliorer la cohabitation des activités de montagne	14
2. Diagnostic multi-usage de la montagne de Belledonne	15
2.1. Cadre conceptuel et méthodologique	15
2.1.1. La notion de conflit d'usage	15
2.1.2. Périmètre du diagnostic	16
2.1.3. Méthodologie du diagnostic	17
2.2. Activités, acteurs et usagers de la montagne	21
2.3. Conflits d'usage entre activités de montagne	28
Partie 3 - Démarches de sensibilisation	37
1. Démarches existantes sur le territoire	38
1.1. Autour du pastoralisme	38
1.1.1. Panneaux	38
1.1.2. Livrets, plaquettes, dépliants	39
1.1.3. Vidéos	42
1.1.4. Sites internet	43
1.1.5. Évènements	43
1.2. Autour de la chasse	44
1.2.1. Signalétique chasse	44
1.2.2. Une application mobile : Jour de Chasse Isère	45
1.2.3. Des moments de rencontre entre chasseurs et non-chasseurs	46
1.3. Autour de la forêt	46
1.4. Autour de l'environnement	47
1.4.1. Biodiv'sports	47
1.4.2. Panneaux	48
1.4.3. Livrets, plaquettes, dépliants	48
1.5. Des démarches transversales	49
1.5.1. Application mobile SURICATE	49
1.5.2. Sensibilisation lors des événements sportifs	49
1.5.3. Clips vidéo des PNR d'Auvergne-Rhône-Alpes	49
1.5.4. Rôle des professionnels de la montagne	49

1.6.	Analyse des démarches de sensibilisation existantes	50
2.	Des démarches de sensibilisation en projet	51
2.1.	Une nouvelle signalétique alpage	51
2.1.1.	Contexte et enjeux de la démarche	51
2.1.2.	Présentation de la signalétique pastorale des Pyrénées-Orientales	51
2.1.3.	Poursuite de la réflexion	53
2.2.	Une application Jour de Chasse élargie	53
3.	Réflexion autour de nouvelles démarches de sensibilisation	54
3.1.	Méthodologie	54
3.1.1.	Réalisation d'un benchmark	54
3.1.2.	Concertation avec les acteurs du territoire	55
3.2.	Propositions de démarches de sensibilisation	55
3.2.1.	Le Guide de bonnes pratiques de la Montagne Basque	56
3.2.2.	Mallette pédagogique "Bergers" du PNR de Chartreuse	59
	Conclusion	62
	Bibliographie	65
	Annexes	67
	Tables	81
	Table des figures	83
	Table des tableaux	83
	Table des sigles et acronymes	84
	Table des matières	85